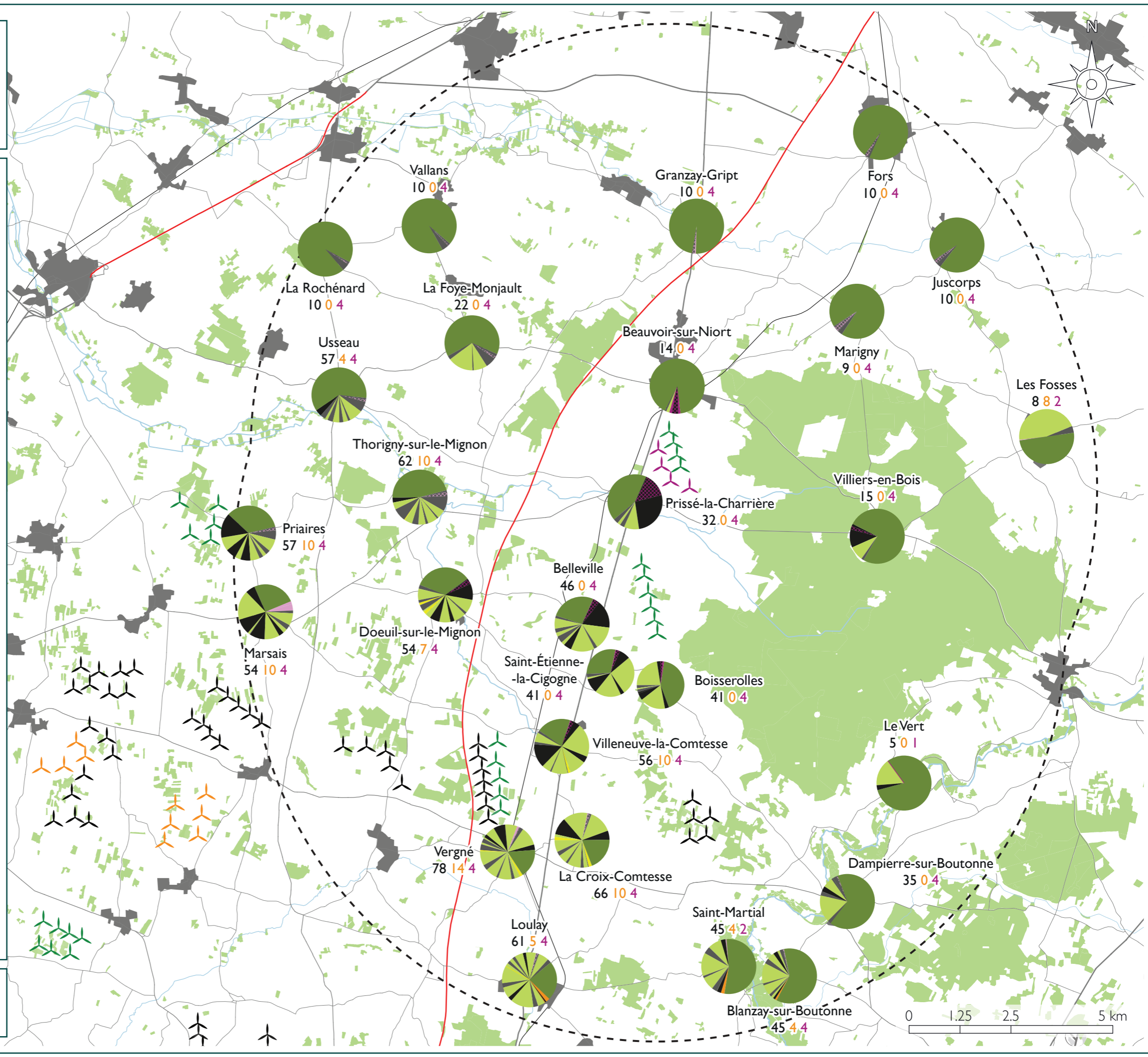


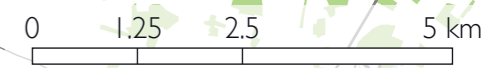
Saturation visuelle

-  Parc éolien de Plaine Argenson
-  Périmètre de 10 km autour du projet et du parc existant
-  Parc éolien construit
-  Parc éolien accordé
-  Parc éolien en instruction
-  Saturation visuelle depuis le centre des villages
-  Champ visuel sans éolienne
-  Espace de respiration (plus grand angle continu sans éoliennes)
-  Champ de visibilité des éoliennes du projet à moins de 5 km
-  Champ de visibilité des éoliennes du projet entre 5 et 10 km
-  Emprise du projet dans l'emprise des parcs construits, accordés ou en instruction
-  Champ de visibilité des éoliennes autorisées à moins de 5 km
-  Champ de visibilité des éoliennes autorisées entre 5 et 10 km
-  Champ de visibilité des éoliennes en instruction à moins de 5 km
-  Champ de visibilité des éoliennes en instruction entre 5 et 10 km



Calculs de visibilité basés sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (excepté le relief)

Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



SATURATION VISUELLE

Autour du projet des parcs éoliens sont construits et ont été accordés. Cette présence éolienne sur le territoire d'étude peut impliquer des risques de saturation visuelle depuis les zones proches du projet. Afin d'évaluer l'impact de l'implantation d'un nouveau parc éolien, des indices de saturation visuelle ont été calculés depuis le centre des villages. La saturation visuelle est évaluée sur la base de trois indices : l'occupation de l'horizon, la densité d'éoliennes sur les horizons occupés et l'espace de respiration.

Les calculs de ces indices sont basés sur la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens (DREAL - DRAC Centre - 2015).

L'occupation de l'horizon est évaluée grâce à un indice égal à la somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 10 km, depuis le point considéré. Pour ce projet, on considèrera donc le parc éolien et les parcs éoliens accordés à moins de 10 kilomètres du projet ou d'un des points considérés. Au-dessus de 120°, on peut considérer que l'occupation de l'horizon est élevée avec un effet sensible dans le grand paysage.

L'indice de densité d'éoliennes sur les horizons occupés est calculé en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5 km. Il est égal au ratio entre le nombre d'éoliennes et l'indice de saturation des horizons. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0,10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

L'indice de densité d'éolienne peut :

- être nul si il n'y a pas d'éolienne à moins de 5 km du village considéré,
- augmenter si le nombre d'éolienne augmente plus que l'occupation de l'horizon,
- diminuer si l'occupation de l'horizon augmente plus que le nombre d'éolienne.

L'espace de respiration correspond au plus grand angle continu sans éoliennes. Un angle sans éoliennes de 160° à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle. Cette valeur est relativement élevée par rapport à d'autres méthodologie de calcul de saturation.

La saturation visuelle des horizons s'évalue nécessairement depuis un point localisé. Les centres des villages ont été choisis pour rechercher la situation la plus pénalisante et ont donc été retenus comme points de référence pour le calcul des indices ci-dessus. Lorsque ces points étaient situés hors de la ZIV du projet, ils ont été déplacés dans le secteur de ZIV le plus proche (tout en restant dans le village). Certains points étant très éloignés d'un secteur en ZIV, ils n'ont pas été déplacés.

Les villages de Chizé, Coivert, Migré et Saint-Séverin-sur-Boutonne ne présentent pas de visibilité sur le projet et ont donc été écartés des villages étudiés. Leurs indices de saturation demeureront inchangés.

Les indices de saturation page suivante ont été calculés en fonction de la visibilité des éoliennes autorisées vis-à-vis du relief. Ils ne prennent pas en compte les autres masques : végétation, bâti... Ce sont donc des indices maximums.

Les parcs éoliens, ainsi que les groupements de parcs effectués pour réaliser les calculs sont indiqués ci-contre. Les éoliennes distantes de moins d'un kilomètre les unes des autres ou appartenant au même parc éolien (même nom) sont considérées comme formant un seul parc éolien. Les parcs ainsi considérés sont entourés sur la carte ci-contre.

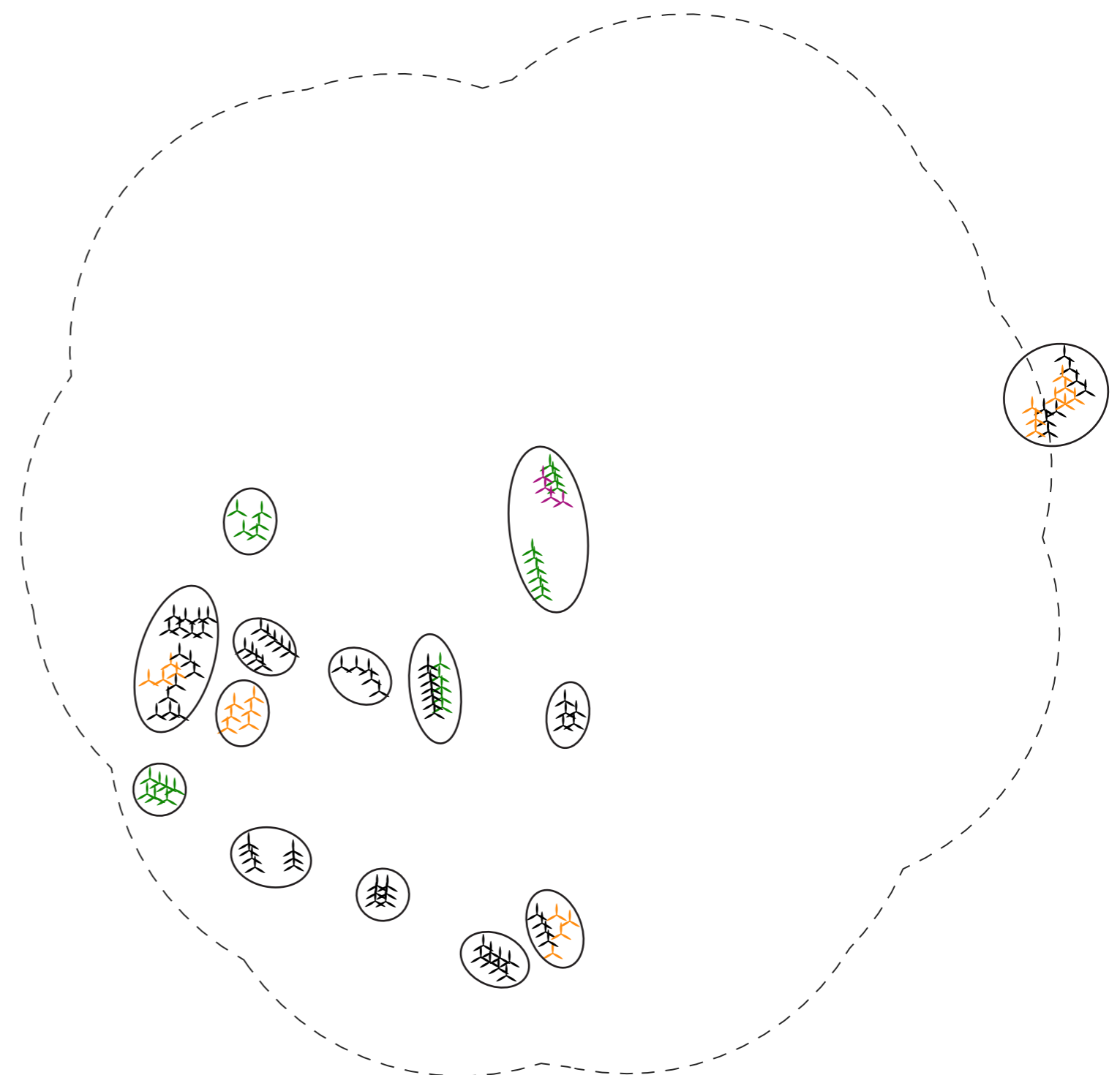
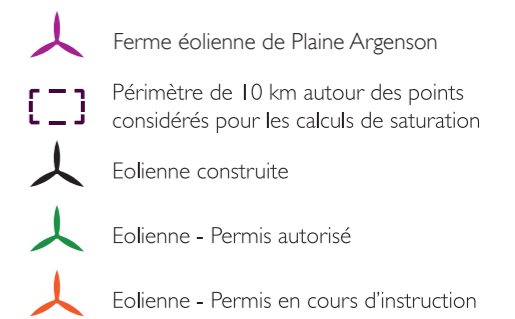


Fig. 195 : Parcs éoliens pris en compte pour le calcul des indices de saturation visuelle

Les indices de saturation visuelle ont été calculés pour 27 villages situés à moins de 10 kilomètres du projet. Ces calculs prennent en compte uniquement les parcs accordés et construits et le projet :

Nom de la commune	Distance au projet (km)	Occupation de l'horizon avant projet	Occupation de l'horizon avec projet	Densité avant projet	Densité avec projet	Espace de respiration avant projet	Espace de respiration avec projet
Beauvoir-sur-Niort	1,6	17,1	27	0,58	0,52	330,8	326,2
Belleville	4,1	125,8	126,5	0,17	0,21	96,1	95,4
Blanzay-sur-Boutonne	12,2	49,4	49,9	0,1	0,1	223,7	223,2
Boisserolles	4,9	61,6	64,8	0,44	0,48	154,2	151
Dampierre-sur-Boutonne	10,9	45,2	45,2	0,11	0,11	238,6	238,6
Doeuil-sur-le-Mignon	6,2	108,6	108,6	0,25	0,29	122,3	122,3
Fors	9,5	11,3	11,3	0	0	348,7	348,7
Granzay-Gript	5,6	5,5	8,2	0	0	354,5	351,8
Juscorps	8,9	19,5	19,5	0	0	340,5	340,5
La Croix-Comtesse	9	93,9	94,9	0,23	0,23	76,9	76,9
La Foye-Monjault	5,3	44,5	44,5	0	0	232,8	232,8
La Rochénard	9,5	21,3	21,3	0	0	338,7	338,7
Le Vert	8,9	10,4	10,4	0,48	0,48	349,6	291,1
Les Fosses	8,9	14,2	15,6	0	0	345,8	180
Loulay	12,7	65,5	66,2	0,34	0,33	91,5	91,5
Marigny	5,9	24,2	24,2	0	0	335,8	335,8
Marsais	10,4	120,5	140,1	0,29	0,25	110,9	91,3
Priaires	10,3	142,2	142,2	0,21	0,21	123,3	123,3
Prissé-la-Charrière	1	172,3	174,2	0,06	0,08	155,8	153,9
Saint-Étienne-la-Cigogne	4,9	89,8	91,4	0,3	0,34	105,7	104,1
Saint-Martial	11,8	49,8	57,2	0,18	0,16	203,7	201,3
Thorigny-sur-le-Mignon	6	106,4	106,4	0,05	0,05	166,4	166,4
Usseau	7,9	83	83	0,06	0,06	220,3	220,3
Vallans	7,9	20,2	20,2	0	0	339,8	339,8
Vergné	9,9	102,7	107,1	0,21	0,21	67,5	67,5
Villeneuve-la-Comtesse	7	104,4	105,2	0,31	0,34	73,7	72,9
Villiers-en-Bois	4,8	55,9	55,9	0,18	0,25	273	273

■ Atteinte ou dépassement du seuil avec le projet
 ■ Atteinte ou dépassement du seuil avec ou sans le projet
 ■ Indices inchangés par le projet

Fig. 193 : Indices de saturation visuelle avant et avec le projet pour les villages à moins de 10 km du projet

Les indices de saturation demeurent inchangés pour les villages de Dampierre-sur-Boutonne, Fors, Juscorps, La Foye-Monjault, La Rochénard, Marigny, Priaires, Thorigny-sur-le-Mignon, Usseau et Vallans après l'ajout du projet. Le projet n'a donc pas d'incidence sur la saturation visuelle pour ces 10 villages.

L'occupation de l'horizon n'est pas modifiée par le projet pour Doeuil-sur-le-Mignon, Le Vert et Villiers-en-Bois. L'augmentation moyenne est de 4° pour les autres villages et toujours inférieure à 20° (19,6° maximum pour Marsais). Le projet est souvent en grande partie compris dans l'emprise du parc de Plaine de Courance.

L'indice de densité reste identique pour Blanzay-sur-Boutonne, Granzay-Gript, La Croix-Comtesse, Le Vert, Les Fosses et Vergné.

L'espace de respiration n'est pas modifié par le projet pour Doeuil-sur-le-Mignon, Loulay et Villiers-en-Bois. La diminution des espaces de respiration est faible, sauf pour les Fosses où le projet coupe l'espace de respiration en 2.

Avec des augmentations d'occupation de l'horizon moyennes de moins de 8° et des changements limités des indices de densité et de respiration, l'impact du projet éolien de Plaine Argenson en terme de saturation est faible.

Les indices de saturation ont été recalculés en prenant en compte les parcs en instruction :

Nom de la commune	Distance au projet (km)	Occupation de l'horizon avant projet	Occupation de l'horizon avec projet	Densité avant projet	Densité avec projet	Espace de respiration avant projet	Espace de respiration avec projet
Beauvoir-sur-Niort	1,6	17,1	27	0,58	0,52	330,8	326,2
Belleville	4,1	125,8	126,5	0,17	0,21	96,1	95,4
Blanzay-sur-Boutonne	12,2	49,4	49,9	0,1	0,1	223,7	223,2
Boisserolles	4,9	61,6	64,8	0,44	0,48	154,2	151
Dampierre-sur-Boutonne	10,9	45,2	45,2	0,11	0,11	238,6	238,6
Doeuil-sur-le-Mignon	6,2	119,7	119,7	0,23	0,26	122,3	122,3
Fors	9,5	11,3	11,3	0	0	348,7	348,7
Granzay-Gript	5,6	5,5	8,2	0	0	354,5	351,8
Juscorps	8,9	19,5	19,5	0	0	340,5	340,5
La Croix-Comtesse	9	108,3	109,3	0,2	0,2	69,8	69,8
La Foye-Monjault	5,3	44,5	44,5	0	0	232,8	232,8
La Rochénard	9,5	21,3	21,3	0	0	338,7	338,7
Le Vert	8,9	10,4	10,4	0,48	0,48	349,6	291,1
Les Fosses	8,9	14,2	15,6	0	0	345,8	180
Loulay	12,7	74,9	75,6	0,35	0,34	83,2	83,2
Marigny	5,9	24,2	24,2	0	0	335,8	335,8
Marsais	10,4	120,5	140,1	0,37	0,32	110,9	91,3
Priaires	10,3	148,2	148,2	0,23	0,23	123,3	123,3
Prissé-la-Charrière	1	172,3	174,2	0,06	0,08	155,8	153,9
Saint-Étienne-la-Cigogne	4,9	89,8	91,4	0,3	0,34	105,7	104,1
Saint-Martial	11,8	57,3	64,7	0,23	0,2	196,2	193,8
Thorigny-sur-le-Mignon	6	111,7	111,7	0,04	0,04	166,4	166,4
Usseau	7,9	83	83	0,06	0,06	220,3	220,3
Vallans	7,9	20,2	20,2	0	0	339,8	339,8
Vergné	9,9	118,9	123,3	0,19	0,18	60,9	60,9
Villeneuve-la-Comtesse	7	116,1	116,9	0,28	0,31	73,7	72,9
Villiers-en-Bois	4,8	55,9	55,9	0,18	0,25	273	273

■ Atteinte ou dépassement du seuil avec le projet
 ■ Atteinte ou dépassement du seuil avec ou sans le projet
 ■ Indices inchangés par le projet

Fig. 194 : Indices de saturation visuelle avant et avec le projet pour les villages à moins de 10 km du projet

La prise en compte des parcs en instruction ne modifie pas les 10 villages où le projet n'a pas d'incidence sur la saturation visuelle.

Les augmentations des indices d'occupation de l'horizon sont les mêmes que sans la prise en compte des parcs en instruction. Le village de Vergné dépasse légèrement le seuil d'alerte à 120°.

La densité n'est pas modifiée pour les villages de Blanzay-sur-Boutonne, Granzay-Gript, La Croix-Comtesse, Le Vert et Les Fosses.

L'espace de respiration demeure inchangé pour Doeuil-sur-le-Mignon, La Croix-Comtesse, Loulay, Vergné et Villiers-en-Bois. Les diminutions des espaces de respiration des autres villages sont les mêmes que celles calculées sans prendre en compte les parcs en instruction.

La conclusion concernant la saturation visuelle est la même avec ou sans la prise en compte des parcs en instruction. L'impact du projet éolien de Plaine Argenson en terme de saturation est faible.



CHAPITRE 3 : ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET

- 3.1. 3 types d'impacts à étudier : paysagers, patrimoniaux, cumulés
- 3.2. Définition des points de vue
- 3.3. Analyse des impacts à moins de 5 kilomètres
- 3.4. Analyse des impacts entre 5 et 10 kilomètres
- 3.5. Analyse des impacts à plus de 10 kilomètres

3.1. 3 TYPES D'IMPACTS À ÉTUDIER : PAYSAGERS, PATRIMONIAUX, CUMULÉS

PRÉSENTATION DES IMPACTS D'UN PARC ÉOLIEN

L'implantation d'éoliennes sur le territoire implique la création de nouveaux paysages. De par leur taille, il est illusoire de chercher à dissimuler les parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc de construire des parcs éoliens en cohérence avec les paysages existants afin de réussir à construire un aménagement paysager harmonieux.

Dans les parties précédentes, l'étude a montré que la variante du projet retenu est celle qui semble la plus cohérente avec le paysage du territoire d'étude. Il convient maintenant d'analyser en détail les effets de cette variante sur le paysage et le patrimoine.

Cette analyse s'appuie sur un choix pertinent de points de vue qui montreront comment le futur parc trouve sa place au sein du paysage, ses influences sur le patrimoine et sa cohérence avec les parcs éoliens voisins.

3 types d'impacts sont donc à étudier :

- les impacts sur le paysage
- les impacts sur le patrimoine
- les impacts cumulés avec les parcs éoliens voisins

Chaque point de vue pourra mettre en évidence un ou plusieurs de ces types d'impacts et étudier leur importance.



Fig. 196 : Illustration d'impacts sur le patrimoine et le paysage



Fig. 197 : La cohérence entre les différents parcs est à étudier

LES IMPACTS SUR LE PAYSAGE

Les impacts des éoliennes sur le paysage peuvent être séparés en plusieurs catégories :

- La cohérence avec l'unité paysagère concernée

Au sein de l'unité paysagère accueillant le projet éolien, l'étude d'impact sur le paysage montrera la cohérence entre le parc et le paysage en place (lignes de force mises en valeur par exemple). Elle pourra montrer la composition d'un nouveau paysage ou la cohérence avec le paysage éolien en place.

- Les effets sur les échelles du paysage existant

Les éoliennes, de par leur hauteur, peuvent induire des effets d'écrasement des paysages à petite échelle. Depuis ces paysages, non propices à l'implantation d'éoliennes, des vues dégagées sur le projet peuvent exister. Il convient de vérifier si ces vues ne sont pas néfastes à l'ambiance de l'unité paysagère sensible.

De la même façon, lorsque des unités paysagères sensibles sont visibles en même temps que le parc éolien, celui-ci ne doit pas modifier la perception de l'unité (écrasement de la perception des vallées par le surplomb d'éoliennes par exemple).

- Les effets sur le paysage « du quotidien »

Il conviendra de vérifier que les rapports d'échelle entre les bourgs et le parc éolien sont respectés. On étudiera notamment la visibilité des éoliennes depuis les centres-bourgs et les sorties des villages les plus proches. La proximité de l'habitat vis-à-vis d'un projet éolien peut conduire à des impressions d'écrasement ou d'encerclement. Il convient donc d'étudier ces risques.

Les axes routiers très fréquentés seront également choisis pour évaluer l'impact du projet sur le paysage « du quotidien ». Les portions de routes dans l'axe du projet seront également étudiées, notamment pour évaluer le risque de visibilité d'éoliennes dans l'axe de vision du conducteur.

- Les effets sur le paysage « spectaculaire »

La découverte du paysage d'un territoire passe par l'observation depuis les points hauts de la zone d'étude. L'impact des éoliennes sera donc mesuré depuis les belvédères, tables d'orientation et autres points présentant des panoramas majeurs.

La visibilité depuis les axes de découverte sera également étudiée : autoroutes, routes touristiques, chemins de randonnée...



Fig. 198 : Le parc s'appuie sur la ligne de force créée par l'autoroute

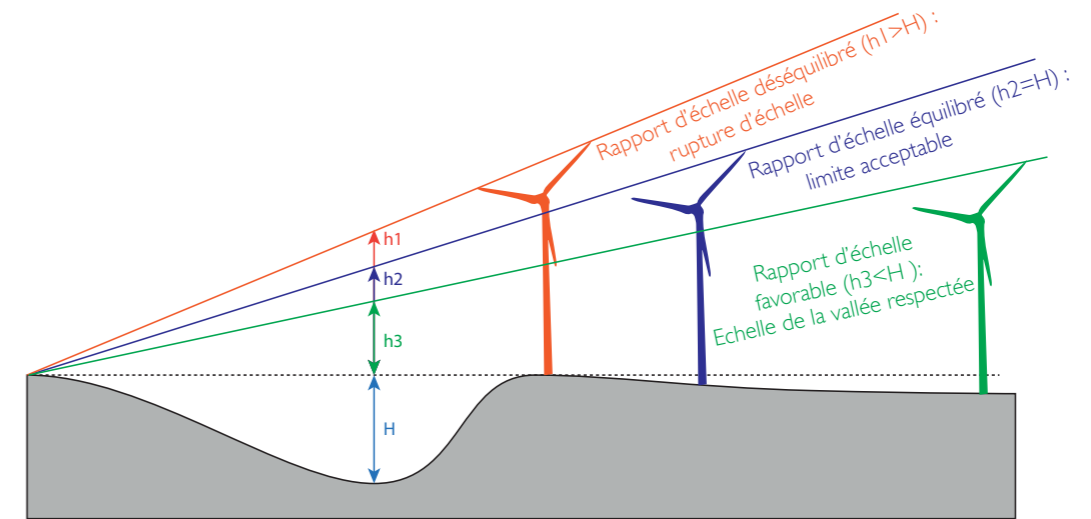


Fig. 199 : Respect de l'échelle des vallées par rapport aux éoliennes



Fig. 200 : Table d'orientation



Fig. 201 : Éolienne dans l'axe d'une rue

LES IMPACTS SUR LE PATRIMOINE

Le patrimoine culturel de la zone d'étude peut-être impacté par la mise en place d'un nouveau parc éolien.

Ces impacts se font en terme d'intervisibilité entre éolienne et patrimoine lorsque :

- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial : on parle de visibilité

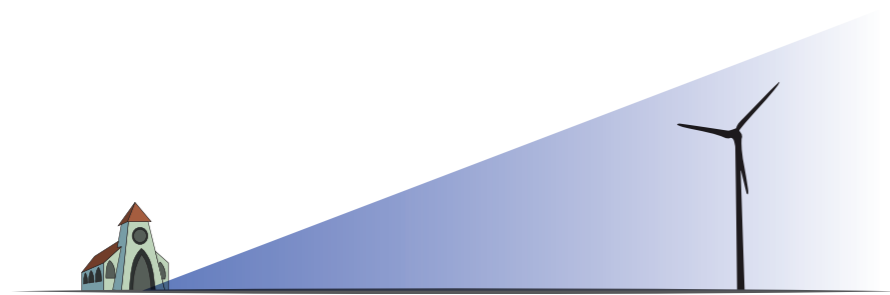


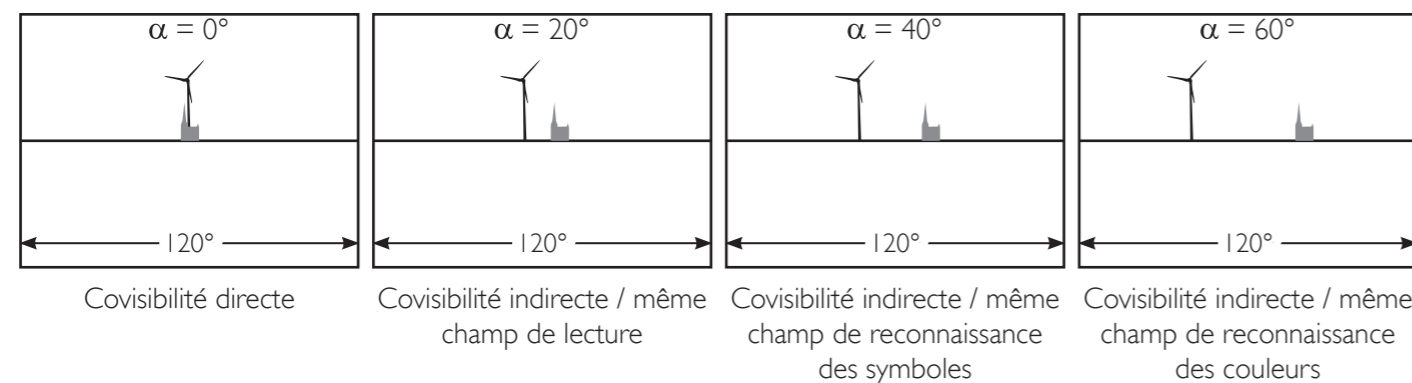
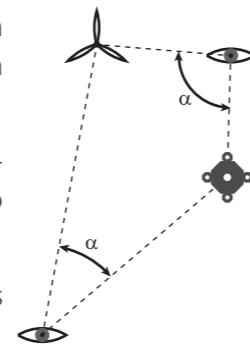
Fig.202 : Visibilité depuis le monument

- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision : on parle de covisibilité.

Le champ de vision de l'œil humain est de 120°. La covisibilité d'un parc éolien avec un monument historique est donc avérée dès lors que l'angle entre 2 objets pour une position d'observation est inférieur à 120° (angle α sur le schéma).

Néanmoins, nous pouvons distinguer plusieurs champs visuels humains : le champ de discrimination des couleurs (60°), le champ de reconnaissance des symboles (40°) et le champ de lecture (20°).

L'impact d'une éolienne sur un monument historique est donc pondéré par ces différents champs de vision.



Diminution de l'impact en covisibilité

Fig.203 : Covisibilités directes et indirectes aux différents impacts.

Pour un angle α supérieur à 60° et inférieur à 120°, l'éolienne et le monument apparaissent bien dans le même champ de vision, mais ne sont plus lus ensemble. L'éolienne apparaît hors de l'aire de mise en scène du monument.

Seuils et termes issus notamment de la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens - 2015 - DREAL et DRAC Centre.

Ces risques d'intervisibilités seront évalués grâce aux photomontages réalisés qui pourront être appuyés par la réalisation de coupes topographiques.

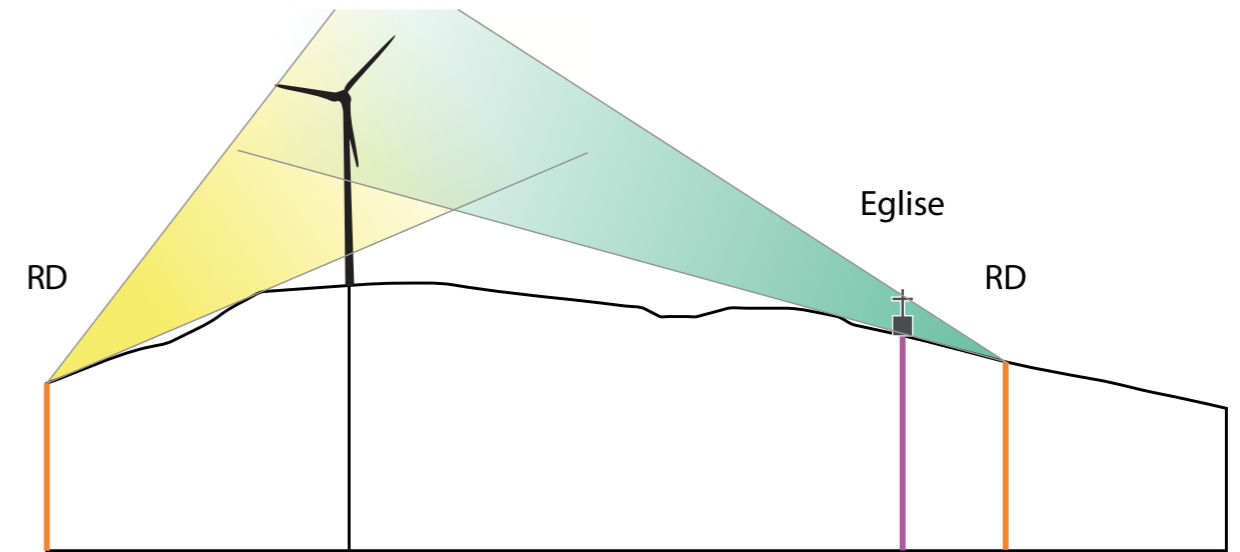


Fig.204 : Exemple de coupe topographique



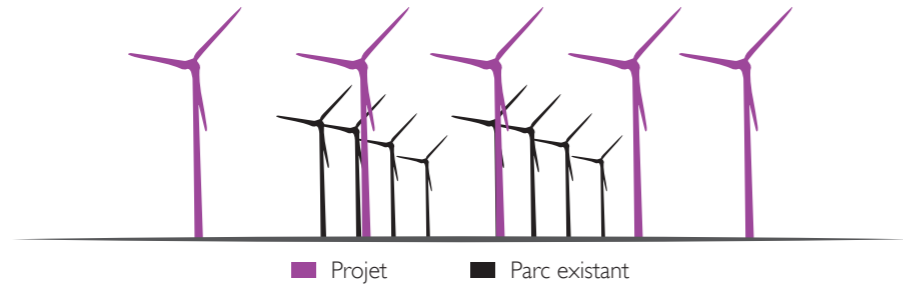
Fig.205 : Exemple de covisibilité directe

LES IMPACTS CUMULÉS

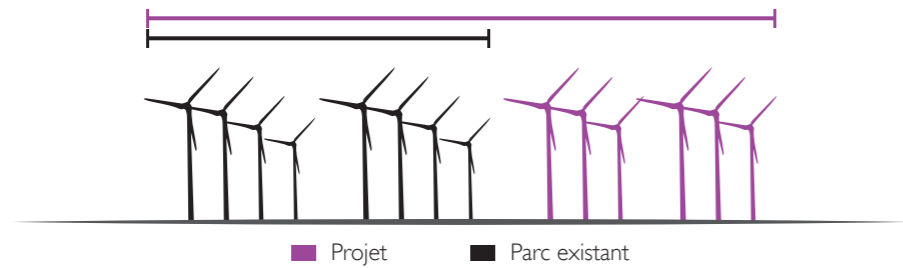
Lorsque le projet existant s'insère dans un paysage où des parcs éoliens sont déjà présents, il est nécessaire d'étudier son insertion par rapport aux éoliennes existantes.

L'étude des impacts cumulés se fera en terme d'étude des intervisibilités entre les parcs existants et le projet. Ces intervisibilités peuvent induire plusieurs risques vis-à-vis du paysage existant :

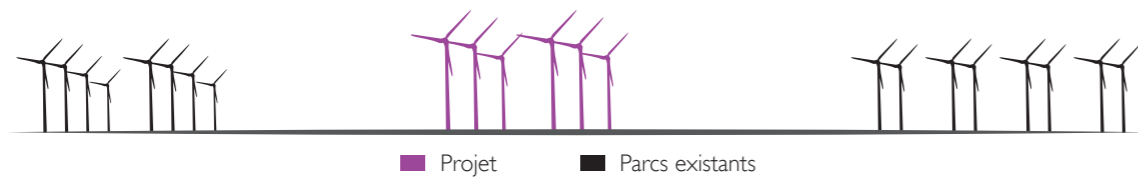
- un brouillage de la lisibilité des parcs existants :



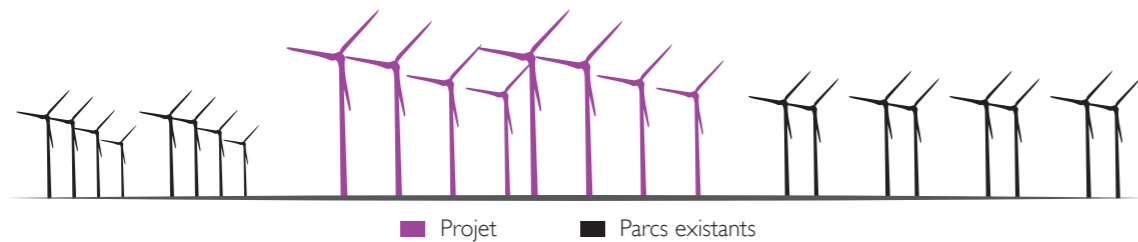
- une augmentation de l'emprise visuelle des parcs existants :



- une multiplication des points d'appels dans le paysage en place :



- une saturation par l'éolien du paysage depuis certains points de vue (risque d'encercllement des bourgs notamment) :



La mesure de ces différents risques dus à l'intervisibilité entre les parcs éoliens existants et le projet sera réalisée grâce aux photomontages effectués. Les vues panoramiques et photomontages panoramiques sur 120° permettent d'apprécier les impacts cumulés avec les parcs éoliens construits, accordés et en instruction.

LES INDICES CHIFFRÉS MESURANT L'IMPACT DU PROJET

Afin d'évaluer l'impact du projet, on s'intéressera à différents indices pour chacun des photomontages effectués.

- Indices de visibilité du projet

Pour chaque point de vue, le nombre d'éoliennes visibles (même partiellement) et masquées sera indiqué.

Cet indice est complété par :

- la visibilité du rotor : totale, partielle ou filtrée par la végétation
- le type de visibilité : permanente ou intermittente.

- L'emprise du projet

Pour chaque photomontage, l'emprise horizontale du projet en degrés sera indiquée

- L'angle vertical perceptible

Pour chaque photomontage, l'angle vertical maximum du projet sera indiqué

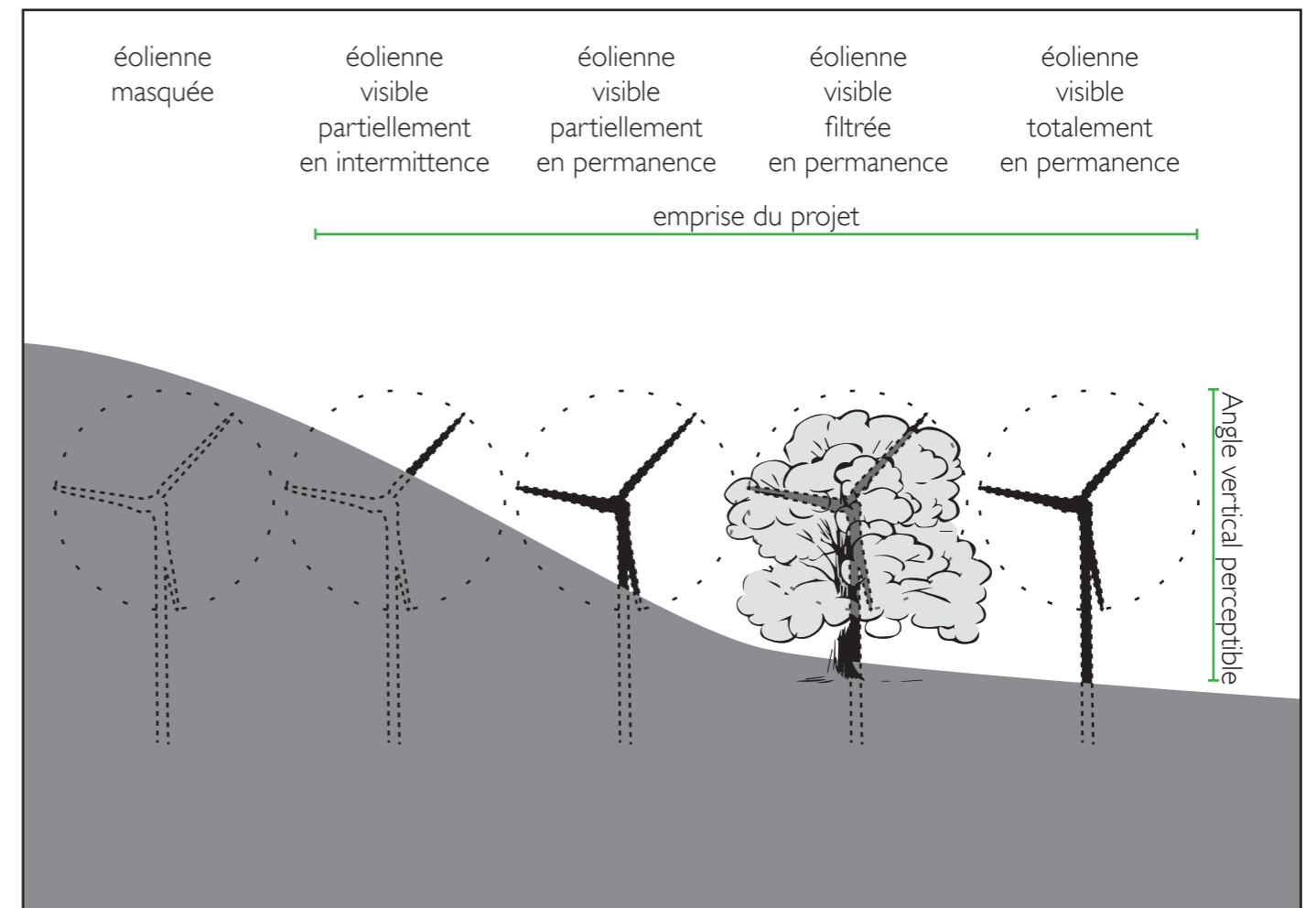


Fig. 206 : Différents indices pour évaluer l'impact d'un projet

3.2. DÉFINITION DES POINTS DE VUE

MÉTHODOLOGIE DE DÉFINITION DES POINTS DE VUE

Le chapitre I a défini les principales sensibilités et risques associés au projet d'extension. Les points de vue choisis doivent permettre d'évaluer l'impact du projet en fonction de ces sensibilités.

- **Enjeux paysagers**



- Lisibilité du projet :

- photomontages depuis lesquels l'ensemble du projet est visible.



- Insertion du projet dans le paysage proche :

- photomontages depuis les habitations et les routes les plus proches.



- Risques de saturation visuelle :

- photomontages depuis les entrées et sorties de bourgs concernés et depuis lesquels le projet est visible.



- Perceptions depuis le réseau viaire :

- photomontages depuis les portions de route dans l'axe du projet ou depuis les routes fréquentées.



- Insertion dans l'unité paysagère concernée :

- photomontages depuis les panoramas et les points de vue paysagers

- **Enjeux patrimoniaux et culturels**



- Impacts du projet en visibilité ou covisibilité avec le projet

- photomontages depuis les éléments patrimoniaux et culturels

- photomontages depuis les vues sur les éléments patrimoniaux et culturels








- **Enjeux vis-à-vis du bassin éolien existant**



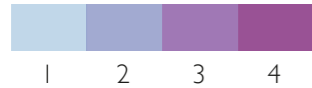
- Impacts cumulés avec les parcs existants ou autorisés

- photomontages depuis les vues permettant une vue sur le projet et un ou plusieurs autres parcs

Zone d'influence visuelle du projet






-  Parc éolien de Plaine Argenson
-  Aire d'étude éloignée
-  Périmètre de 10 km autour du projet
-  Périmètre de 20 km autour du projet
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée
-  Eolienne en cours d'instruction

Zone d'influence visuelle du projet
(en nombre d'éoliennes visibles)







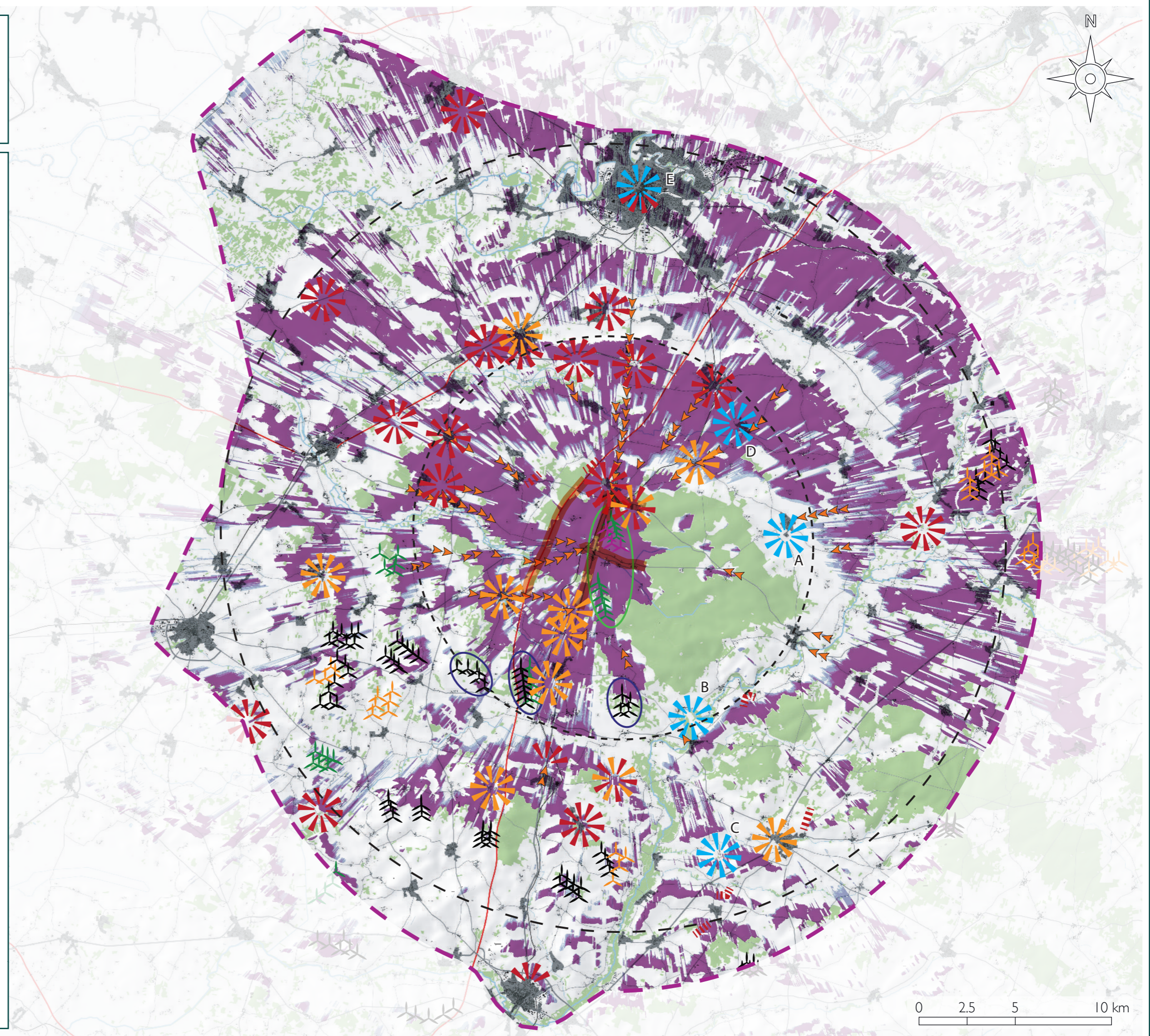
-  Sensibilité hors ZIV, vue non retenue ou vue refusée

Sensibilités paysagères

-  Parc éolien sur lequel s'appuyer pour la définition de l'implantation du projet
-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
-  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
-  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
-  Vue depuis les poles urbains et depuis les bourgs proches du projet

Sensibilités patrimoniales

-  Impact à étudier en visibilité
-  Impact à étudier en covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité et covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité depuis les boucles vélo



0 2.5 5 10 km

CARTE DE VISIBILITÉ DU PROJET ET DÉFINITION DES POINTS DE VUE

Afin de définir au mieux les points de vue à exécuter en vue de la réalisation des photomontages, une zone d'influence visuelle du projet a été calculée sur le périmètre d'étude (présentée page de gauche). Le calcul de cette zone d'influence visuelle (ZIV) est basé sur un modèle numérique de terrain ainsi que sur les boisements. Ce calcul ne prend pas en compte les masques visuels tels que les bâtiments ou les haies. Or, dans un type de paysage tel que celui du territoire d'étude, les masques végétaux sont nombreux. La zone d'influence visuelle présentée page suivante est donc supérieure à la zone d'influence visuelle réelle du projet. La ZIV calculée est superposée aux sensibilités définies dans le diagnostic territorial présenté dans le chapitre I. À partir de cette superposition, on définit les points de vue nécessaires à l'évaluation de l'impact du futur parc éolien de Plaine d'Argenson.

Concernant les sensibilités paysagères, de nombreux points de vue permettent d'étudier la lisibilité du projet et sa cohérence avec le parc éolien de Plaine de Courance, dont le projet est l'extension.

L'insertion du projet depuis l'habitat proche a été étudiée depuis : Beauvoir-sur-Niort, Rimbault, Le Grand Bousseau, Le Petit Bousseau, Prissé-la-Charrière et la Fricaudière.

Les bourgs suivants ont été privilégiés pour l'étude des impacts depuis les bourgs proches à moins de 10 km : Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Doeuil-sur-le-Mignon, Fors, Frontenay-Rohan-Rohan, La Rochénard, Les Fosses, Margnigny, Prissé-la-Charrière, St-Etienne, St-Symphorien, Thorigny-sur-le-Mignon, Usseau, Villeneuve-la-Comtesse, Villiers-en-Bois.

Les perceptions depuis le réseau viaire ont été étudiées notamment depuis la D1, la D53, la D611, la D650 et la N248, routes proches du projet ou fréquentées.

Les perceptions depuis Saint-Jean-d'Angély et Niort ont été étudiées.

Concernant les sensibilités patrimoniales, la ZIV montre que le cimetière de l'église Sainte-Radegonde ainsi que la vue sur cette église (MH12 - A), les restes du camp romain (MH13 - B) et la vue sur le prieuré Notre-Dame-d'Oulmes (MH83 - C) sont situés en dehors de la ZIV du projet. L'impact du projet sera donc nul sur ces éléments, aucun photomontage n'a été réalisé.

La vue depuis la terrasse du château de Niort n'a pas été autorisée par la direction des musées Bernard d'Agesci & du Donjon et n'a donc pas pu être réalisée pour effectuer un photomontage (E). Une vue depuis le nord de Niort donne une idée de ce que pourrait être l'impact du projet depuis le donjon.

La vue depuis l'ancien moulin à vent du Grand Noyer étant filtrée, elle n'a pas été retenue pour un photomontage (D).

Toutes les autres sensibilités patrimoniales ont fait l'objet d'un photomontage.

Pour l'étude des effets cumulés, l'ensemble des points de vue montrant plusieurs parcs éoliens dans le même champ visuel sera étudié sur cet aspect. Pour compléter l'étude des impacts cumulés, un point de vue depuis le sud-ouest sur les parcs éoliens à moins de 10 km du projet a été ajouté.

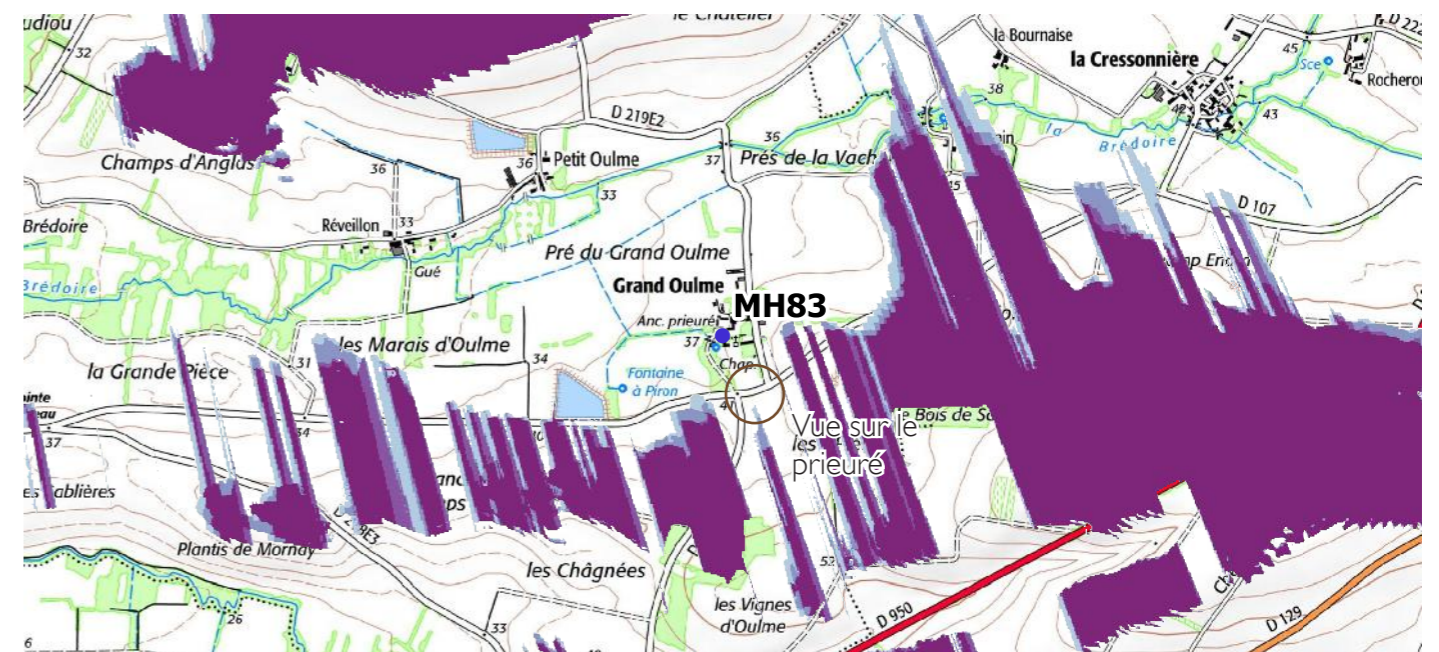
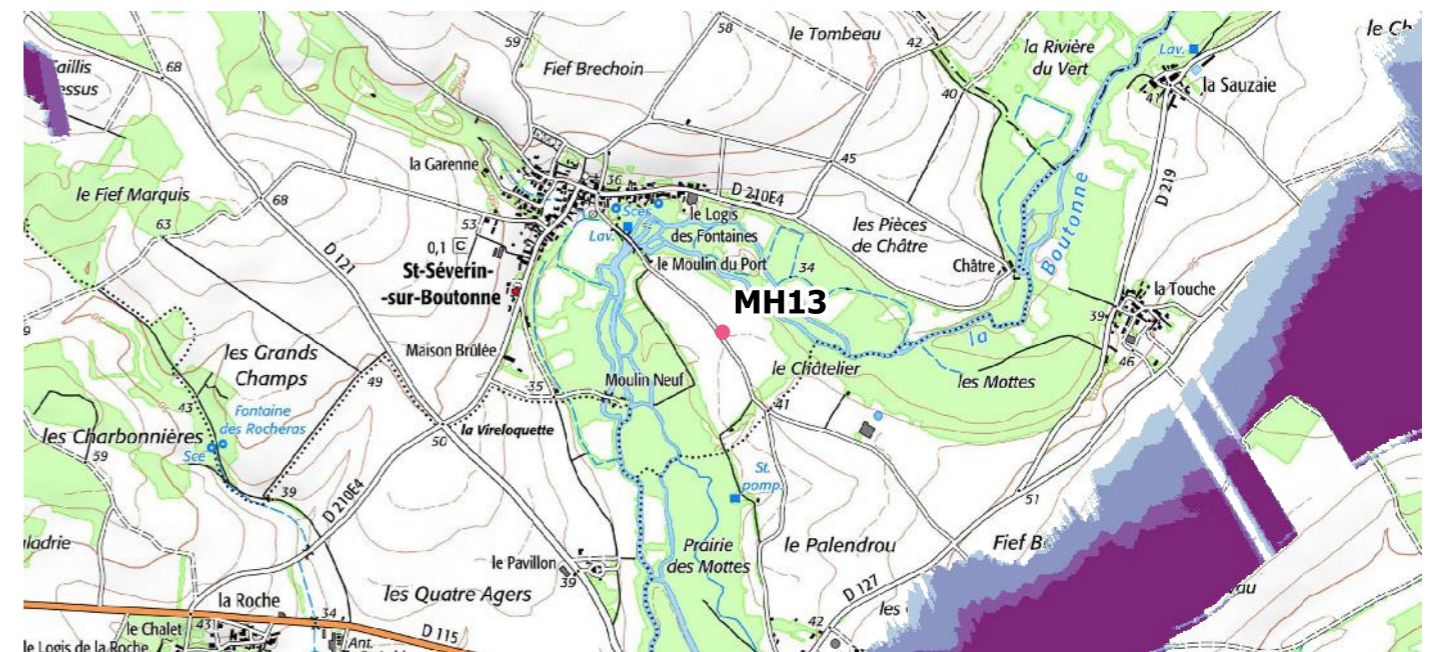



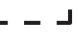












Fig. 207 : Extraits de la ZIV sur les 3 monuments historiques ne présentant finalement pas de sensibilité





Points de vue sélectionnés

-  Parc éolien de Plaine Argenson
-  Aire d'étude éloignée
-  Périmètre de 10 km autour du projet
-  Périmètre de 20 km autour du projet
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée
-  Eolienne en cours d'instruction
-  Point de vue
-  Zone hors visibilité du projet

Sensibilités paysagères

-  Parc éolien sur lequel s'appuyer pour la définition de l'implantation du projet
-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
-  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
-  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
-  Vue depuis les poles urbains et depuis les bourgs proches du projet

Sensibilités patrimoniales

-  Impact à étudier en visibilité
-  Impact à étudier en covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité et covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité depuis les boucles vélo

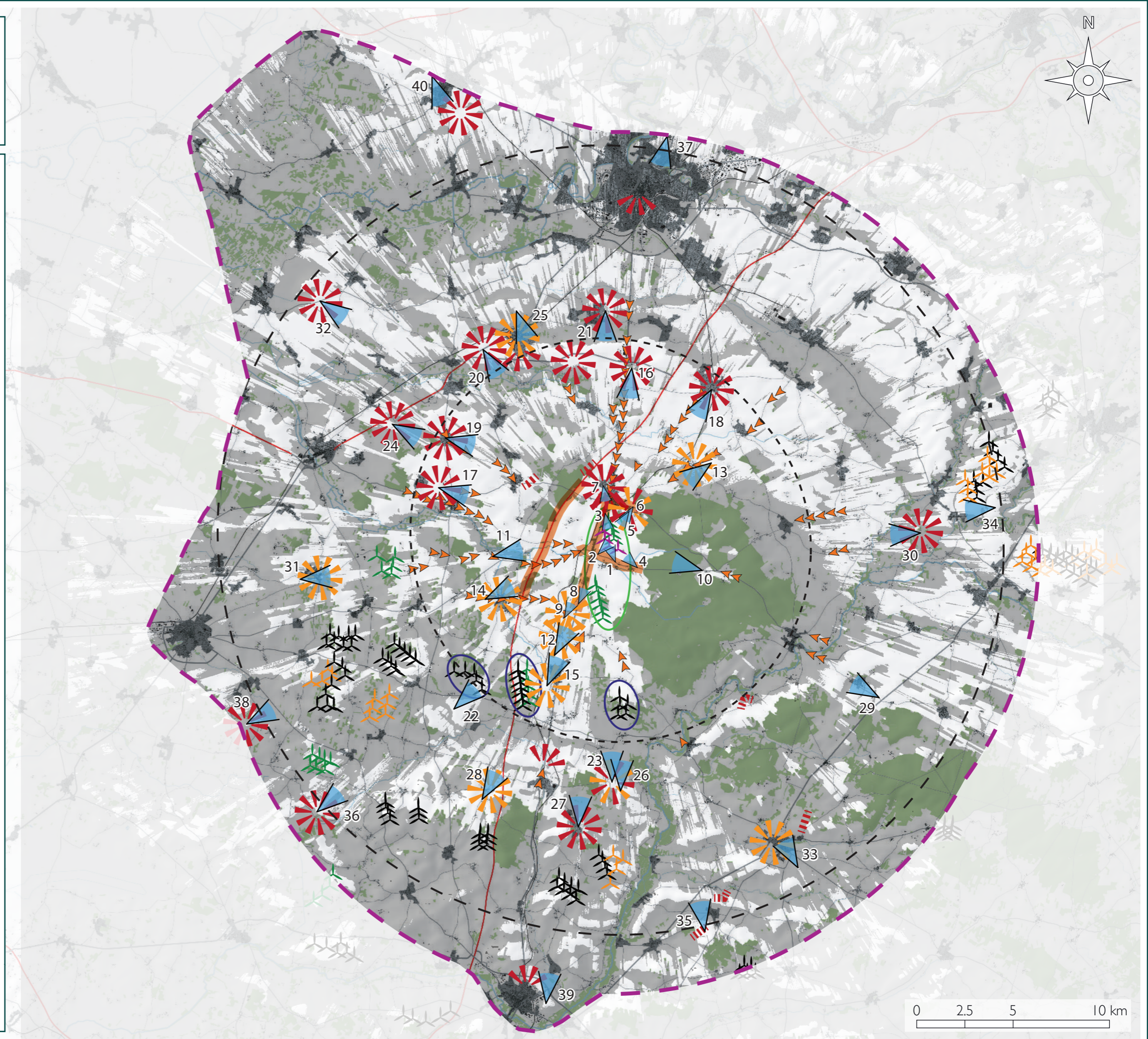


TABLEAU DE SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE SÉLECTIONNÉS

La superposition de la zone d'influence visuelle du projet et des enjeux a permis de déterminer les points de vue suivants :

N°	Distance à l'éolienne la plus proche	Orientation	Commune	Enjeu(x)	Nom
1	0,7	sud	Plaine-d'Argenson	HP, RP, SI	Vue depuis la D53 au niveau du Petit Bousseau
2	0,7	sud-ouest	Plaine-d'Argenson	HP, BP, RP, SI	Vue depuis la sortie de Prissé-la-Charrière
3	0,9	nord	Beauvoir-sur-Niort	HP, BP, RP, RF	Vue depuis la sortie de Beauvoir-sur-Niort
4	1,4	sud-est	Plaine-d'Argenson	GRP, rando, HP, RP	Vue depuis le GR de pays de la Sylve d'Argenson, à proximité du chemin de la forêt du Grand Bousseau
5	1,7	nord-est	Beauvoir-sur-Niort	SI, GR	Vue depuis le moulin de Rimbault
6	2	nord-est	Beauvoir-sur-Niort	SI, BP, HP, RP	Vue sur le moulin de Rimbault depuis la D1
7	2,4	nord	Beauvoir-sur-Niort	MH01, BP, HP	Vue depuis l'église Saint-Eutrope du Cormenier
8	3,4	sud-ouest	Plaine-d'Argenson	RF, RP	Vue depuis la D650
9	4,4	sud-ouest	Plaine-d'Argenson	MH02, BP	Vue sur l'église Sainte-Marie de Belleville
10	4,5	est	Villiers-en-Bois	UP, BP	Vue depuis Villiers-en-Bois
11	5,9	ouest	Val-du-Mignon	BP	Vue depuis la sortie de Thorigny-sur-le-Mignon
12	6,3	sud-ouest	Villeneuve-la-Comtesse	MH03, BP	Vue sur l'église Saint-Etienne de Saint-Etienne-la-Cigogne
13	6,6	nord-est	Marigny	MH11, BP	Vue sur l'église Saint-Jean-l'Evangeliste
14	6,9	sud-ouest	Dœuil-sur-le-Mignon	MH05, BP	Vue sur l'église Notre-Dame
15	7,9	sud-ouest	Villeneuve-la-Comtesse	MH18, BP	Vue sur l'église Notre-Dame de l'Assomption
16	8,6	nord	Granzay-Gript	PP, RF	Vue depuis le domaine du Griffier
17	8,8	ouest	Val-du-Mignon	PP, BP	Vue depuis le moulin Joyeux
18	9,2	nord-est	Fors	MH10, BP	Vue depuis l'église Notre-Dame
19	9,5	ouest	La Rochénard	PP, BP	Vue depuis le château d'eau observatoire de La Rochénard
20	11,3	nord-ouest	Frontenay-Rohan-Rohan	GSF, BP, RF	Vue depuis la D611 au sein du Grand Site de France du Marais Poitevin
21	11,4	nord	Saint-Symphorien	PP, BP	Vue depuis l'espace des Moulins de Saint-Symphorien
22	11,7	sud-ouest	Migré	IC	Vue sur les parcs éoliens depuis le sud-ouest
23	12,1	sud	Saint-Martial	MH17	Vue depuis l'église Saint-Martial
24	12,3	nord-ouest	Prin-Deyrançon	PP	Vue à proximité de l'église Notre-Dame de Dey
25	12,3	nord	Frontenay-Rohan-Rohan	MH07	Vue sur l'église Saint-Pierre de Frontenay-Rohan-Rohan
26	12,5	sud	Saint-Martial	MH17	Vue sur l'église Saint-Martial
27	14,6	sud	La Jarrie-Audouin	MH90	Vue depuis l'église Sainte-Madeleine
28	14,7	sud-ouest	Lozay	MH20	Vue sur l'église Saint-Pierre
29	15,6	sud-est	Villiers-sur-Chizé	SJDC, GR	Vue depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle
30	15,7	est	Vernoux-sur-Boutonne	MH72	Vue depuis le domaine du Grand-Port
31	15,9	ouest	Saint-Saturnin-du-Bois	MH27	Vue sur l'église Saint-Saturnin

32	18,9	nord-ouest	Saint-Georges-de-Rex	GSF	Vue depuis le Grand Site de France du Marais Poitevin
33	19	sud-est	Aulnay	MH79, MH81, UNESCO	Vue sur Aulnay avec l'église Saint-Pierre et l'ancien château
34	19,7	est	Périgné	SJDC, GR	Vue depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle
35	20,3	sud	Paillé	SJDC, GR	Vue depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle
36	20,5	sud-ouest	Puyrolland	MH21	Vue depuis l'église Saint-Pierre de Puyrolland
37	20,7	nord	Niort	UP	Vue depuis le nord de Niort
38	20,9	sud-ouest	Breuil-la-Réorte	MH23	Vue depuis l'église Saint-Pierre-ès-Lens de Breuil-la-Réorte
39	23,9	sud	Saint-Jean-d'Angély	SJDC, Ville, MH, SPR, SI, SC, GR	Vue depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle
40	25,2	nord	Benet	GSF	Vue éloignée depuis le Grand Site de France du Marais Poitevin

Abréviations pour les enjeux : BP : Bourg proche (moins de 10 km); GR : Chemin de Grande Randonnée; GRP : GR de Pays; GSF : Grand Site de France; HP : Habitat Proche; IC : Impacts cumulés; MH : Monument historique; PP : Petit patrimoine; rando : chemin de randonnée; RF : Route fréquentée; RP : Route proche du projet; SC : Site classé; SI : Site inscrit; SJDC : Chemin de Saint-Jacques de Compostelle; SPR : Site patrimonial remarquable; UNESCO : bien du patrimoine mondial de l'UNESCO; UP : Unité paysagère; Ville : Ville principale.

MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Prise de vue

Les prises de vues pour la réalisation des photomontages ont été réalisées avec un reflex numérique Canon Eos 6D équipé d'un objectif Canon de focale fixe 50 mm. L'appareil photographique numérique est monté sur une tête panoramique Novoflex VR-SYSTEM III permettant des prises de vues tous les 10° d'angle. Ce montage permet notamment d'obtenir des déformations réduites lors du montage de panorama de 180°. Cette tête panoramique est montée sur une Magic Balance Novoflex permettant d'assurer la planéité de la prise de vue. Le trépied choisi permet d'assurer la stabilité de l'ensemble.

Chaque point de vue a fait l'objet d'une série de 3 photographies décalées de 40° et dont la photo centrale est centrée sur le projet.

Chaque photographie a une résolution de 20 mégapixels et a été réalisée avec une focale de 50 mm (soit un champ visuel de 39.59° chacune) afin d'être au plus proche de la vision humaine. La hauteur du point nodal est réglée à 1,60 mètre (hauteur des yeux moyenne).

Chaque point de vue est géoréférencé sur le terrain grâce à un GPS Garmin 60Csx permettant une grande précision horizontale et verticale.

Réalisation des photomontages

Les photomontages ont été réalisés avec le logiciel spécialisé Windpro 3.0 permettant une intégration précise des éoliennes grâce à plusieurs points d'amer et à la modélisation du terrain. Les éoliennes sont représentées de face, dans leur configuration la plus impactante, avec une accentuation de leur visibilité. Cette configuration est parfois contradictoire avec la position des éoliennes existantes et leur visibilité. La représentation la plus impactante pour le projet est néanmoins privilégiée.

Le calage des photographies s'appuie à la fois sur la localisation de la prise de vue, la modélisation du MNT basée sur la BD Alti à 75 mètres de l'IGN et sur la localisation de plusieurs points de repère pour chaque photographie (points d'amer).

La réalisation des photomontages est complétée par un travail sur Photoshop CS6 afin de remettre en place les masques en premier plan.



Fig. 208 : Matériel et logiciels utilisés pour la réalisation des photomontages

PRÉSENTATION DES POINTS DE VUE

Les photomontages sont présentés sur deux doubles pages A3, comme le montre le schéma ci-dessous. La présentation des planches de photomontages suit les recommandations du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2020 (MEEM) :

- Sur la première page à gauche :
 - Les caractéristiques du point de vue et sa localisation, ainsi que la localisation de la coupe topographique produite pour chaque point de vue.
 - Deux frises photographiques présentent l'état initial du paysage (auquel sont ajoutés les parcs éoliens accordés mais non construits) et les photomontages des 3 photographies avec les parcs éoliens en instruction et le projet.

Cette page correspond à la « planche de synthèse » demandée dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2020 (MEEM).

• Sur les trois pages suivantes : les 3 photomontages présentés selon les recommandations du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2020 (MEEM) :

- une distance orthoscopique égale à 40 cm pour une lecture du document en A3 à 40 cm des yeux,
- un photomontage d'une photographie unique en focale 50 mm (soit un champ visuel de 39.59°),
- une coupe topographique entre le point de vue et l'éolienne la plus proche.

La dernière page comporte une conclusion chiffrée sur les impacts du projet et une conclusion selon les types d'impact (paysage, patrimoine, impacts cumulés).

L'ensemble des points de vue est présenté par distance, en 3 sous-chapitres : les points de vue proches dans l'aire d'étude rapprochée (0 à 5 km), les points de vue intermédiaires (5 à 10 km) et les points de vue éloignés (10 à 20 km).

Localisation 1/25 000



Localisation avec le projet et la coupe topographique



Informations sur la prise de vue : numéro, titre, enjeux description de l'état initial fiche technique du point de vue

Frise photographique initiale avec ajout des parcs éoliens accordés

Frise photographique avec parcs accordés, en instruction et projet

Localisation 1/25 000

I	N°P, N°P, S1
Vue depuis la D53 au niveau du Petit Bousseau	
<p>Analyse de l'état initial Ce point de vue permet d'apprécier les impacts du projet depuis les habitations proches du Petit Bousseau et depuis la D53. On constate que le moulin de Rimbault est visible depuis ce point de vue, la visibilité entre le site inscrit et le projet peut donc être évaluée depuis ce point. À gauche de la vue, on aperçoit le clocher de Prisé-la-Charrière et l'école le long de la D53. Une haie vient filtrer les vues vers le nord-est, sont plus dégagées vers le nord-est laissant voir le moulin de Rimbault sur l'horizon. 4 éoliennes du parc éolien de Plaine de Courance sont visibles, les 6 autres se situent à gauche du panorama.</p>	
<p>Cordonnées : 45264 45476 Altitude : 44 m Azimut : 134° Ombre portée : 100 m Hauteur du point de vue : 182 cm Coteau : 454 452 450 m Niveau : 30 m Surface visible : 100 m x 100 m Échelle : la plus proche : 104 - 107 m Échelle la plus éloignée : 108 - 113 m</p>	



Fig. 211 : Frise photographique initiale (3 photos, focale 50 mm, 120°)



Fig. 210 : Frise photographique avec projet (3 photomontages, focale 50 mm, 120°)



Fig. 212 : Photomontage - photographie de gauche (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)

Localisation 1/25 000




Fig. 213 : Photomontage - photographie centrale (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)




Visibilité du projet	
4 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée	
4 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée	
4 en visibilité permanente	
0 en visibilité intermittente	
Emprise du projet	
44,5° soit 89 % de la vision binoculaire	
Augmentation de l'emprise du parc existant	
+ 18,9°	
Angle vertical perceptible	
plus de 12°	

Fig. 214 : Photomontage - photographie de droite (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)

ETAT DE L'ÉOLIEN PRIS EN COMPTE POUR LES PHOTOMONTAGES

Les parcs suivant ont été pris en compte et modélisés (parcs accordés et en instruction) lors de la réalisation des photomontages.

Afin de ne pas surcharger les photographies présentées, seuls les numéros de ces parcs sont indiqués sur les photomontages. Les parcs distants de moins d'un kilomètre sont considérés comme une seule unité et donc étiquetés avec un numéro unique.

Nom du parc	Etat	Type d'éolienne	Hauteur en bout de pale	N°
Parc éolien de Plaine de Courance	Autorise	VI12	150	1
Parc éolien de Villeneuve la Comtesse et Covert	En fonctionnement	MM92	125	2
Ferme éolienne des terres du Pré René	Autorise	VI26	180	3
SNC MSE La Prévôtterie devenue SAS ECM Energie France	En fonctionnement	VI26	126	
Parc éolien de Migré	En fonctionnement	MM92	120	5
Parc éolien de Breuillac	Autorise	VI17	180	6
Parc éolien de Bel Air	En fonctionnement	VI00	148,5	7
Energie des Cyprès	Instruction sans avis MRAE	VI38	180	8
Ferme éolienne de Marsais 2	En fonctionnement	V90	150	9
Ferme éolienne de Marsais I	En fonctionnement	V90	150	
Parc éolien Bernay-Saint-Martin	En fonctionnement	MD77	118,5	
Ferme éolienne de St Mard	Instruction avec avis MRAE	VI26	150	
Poitou-Charentes XI	Instruction sans avis MRAE	VI50	200	13
Centrale éolienne d'Antezant Saint-Pardoult	En fonctionnement	VI26	164,5	
Parc éolien La Benâte	En fonctionnement	E-82	120	15
Centrale éolienne de Nachamps-Courrant	En fonctionnement	SWT-3.2-113	180	16
Parc éolien d'Antezant-la-Chapelle	En fonctionnement	VI00	130	17
Parc éolien des Chênaies Hautes	Autorise	DD-130	180	18
Parc éolien La Cerisaie	Instruction avec avis MRAE	VI36	180	19
Ferme éolienne de Périgné	En fonctionnement	VI00	150	
Parc éolien du Teillat	En fonctionnement	E-82	120	22
Ferme éolienne du Fourris	Instruction avec avis MRAE	VI36	180	
Parc éolien de la Tourette 2	En fonctionnement	E82	154	
Ferme éolienne Lusseray-Paizay le Tort	En fonctionnement	VI00	150	
Parc éolien de La Tourette I	En fonctionnement	E82	125	
Ferme éolienne des Genêts (Tillou)	Instruction avec avis MRAE	VI36	180	25
Parc éolien de Saint-Mandé-sur-Brédoire	En fonctionnement	E70	125	
SEPE DE ST LOUP DE SAINTONGE	Autorise	Gamesa G114-T93	149	26
Parc éolien de Saint Pierre de Juillers	En fonctionnement	MM92	121	27
Parc éolien de Saint-Martin-les-Melle	En fonctionnement	V80	140	29
Energie TOUT VENT	En fonctionnement	NI31	180	31
Parc éolien Mazeray et Bignay	En fonctionnement	N90	120	32

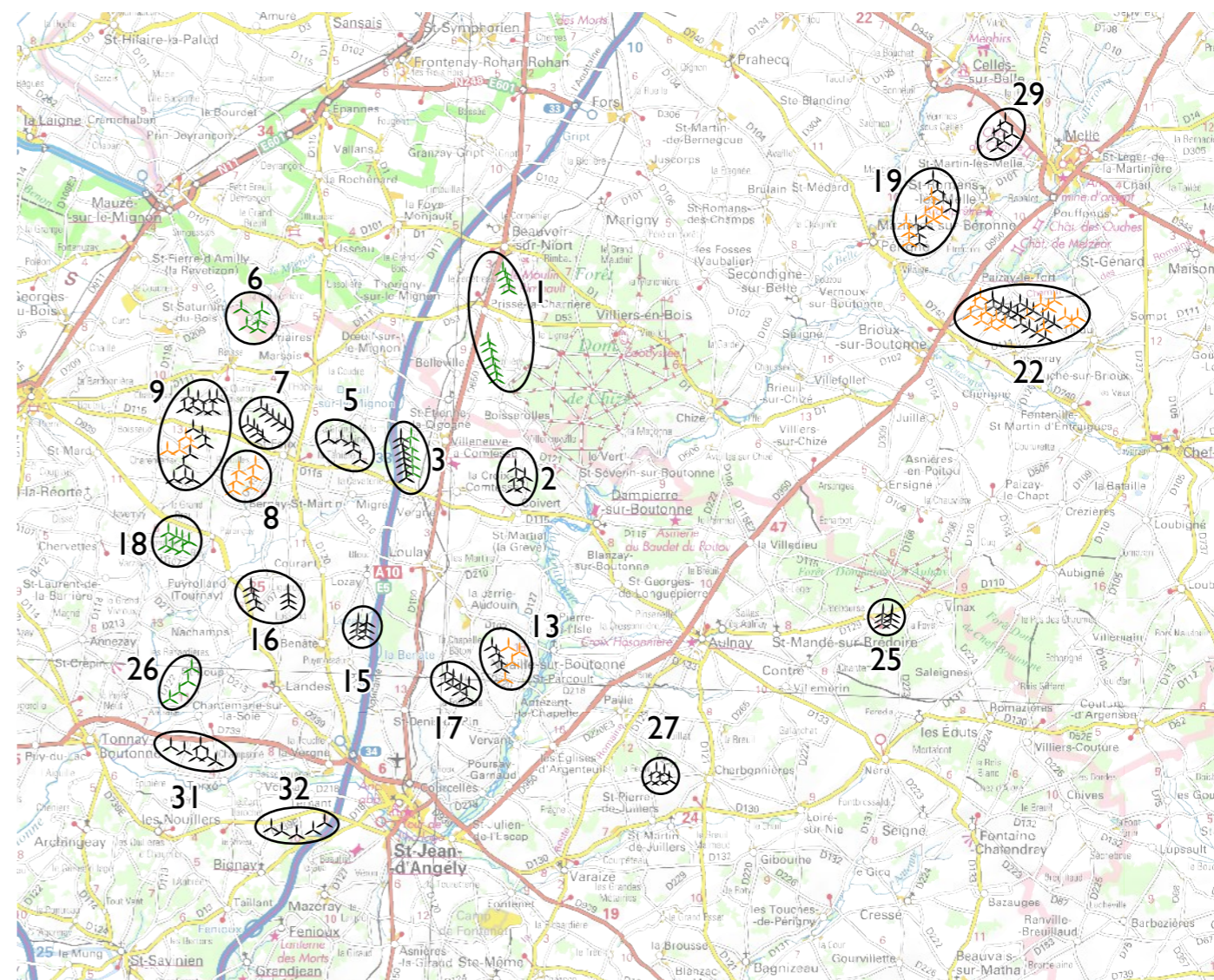


Fig. 209 : Etat de l'éolien et étiquettes

3.3. ANALYSE DES IMPACTS À MOINS DE 5 KILOMÈTRES

POINTS DE VUE PRÉSENTÉS

N°	Coordonnées		Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Distance à l'éolienne la plus éloignée (km)	Orientation	Commune	Enjeu(x)	Description
	X	Y						
1	432 404	6 567 067	0,7	1,7	sud	Plaine-d'Argenson	HP, RP, SI	Vue depuis la D53 au niveau du Petit Bousseau
2	431 492	6 567 475	0,7	1,2	sud-ouest	Plaine-d'Argenson	HP, BP, RP, SI	Vue depuis la sortie de Prissé-la-Charrière
3	431 870	6 569 607	0,9	2	nord	Beauvoir-sur-Niort	HP, BP, RP, RF	Vue depuis la sortie de Beauvoir-sur-Niort
4	433 543	6 566 781	1,4	2,6	sud-est	Plaine-d'Argenson	GRP, rando, HP, RP	Vue depuis le GR de pays de la Sylve d'Argenson, à proximité du chemin de la forêt du Grand Bousseau
5	433 107	6 569 694	1,7	2,1	nord-est	Beauvoir-sur-Niort	SI, GR	Vue depuis le moulin de Rimbault
6	433 319	6 569 940	2	2,4	nord-est	Beauvoir-sur-Niort	SI, BP, HP, RP	Vue sur le moulin de Rimbault depuis la DI
7	431 766	6 571 046	2,4	3,4	nord	Beauvoir-sur-Niort	MH01, BP, HP	Vue depuis l'église Saint-Eutrope du Cormenier
8	430 489	6 564 911	3,4	4	sud-ouest	Plaine-d'Argenson	RF, RP	Vue depuis la D650
9	429 767	6 564 187	4,4	4,9	sud-ouest	Plaine-d'Argenson	MH02, BP	Vue sur l'église Sainte-Marie de Belleville
10	436903	6566643	4,5	5,5	est	Villiers-en-Bois	UP, BP	Vue depuis Villiers-en-Bois

Abréviations pour les enjeux : BP : Bourg proche (moins de 10 km); GR : Chemin de Grande Randonnée; GRP : GR de Pays; GSF : Grand Site de France; HP : Habitat Proche; IC : Impacts cumulés; MH : Monument historique; PP : Petit patrimoine; rando : chemin de randonnée; RF : Route fréquentée; RP : Route proche du projet; SC : Site classé; SI : Site inscrit; SJDC : Chemin de Saint-Jacques de Compostelle; SPR : Site patrimonial remarquable; UNESCO : bien du patrimoine mondial de l'UNESCO; UP : Unité paysagère; Ville : Ville principale.

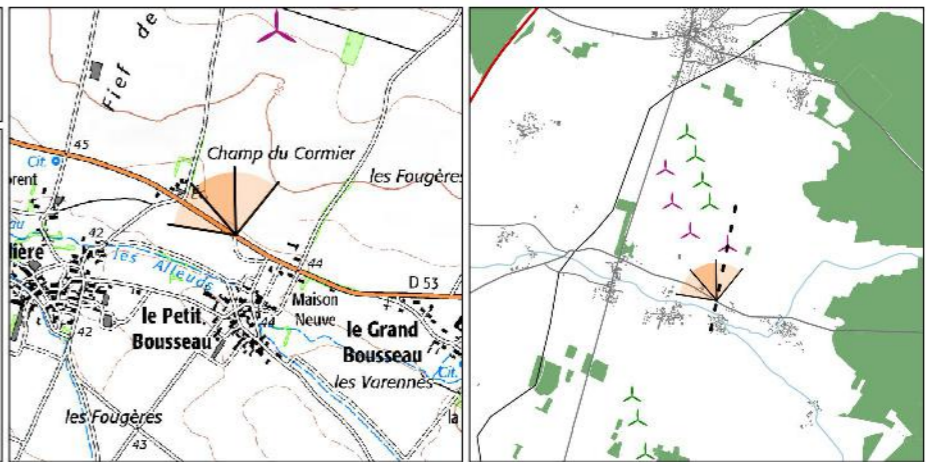
I	Vue depuis la D53 au niveau du Petit Bousseau	HP, RP, SI	
<p>Analyse de l'état initial</p> <p>Ce point de vue permet d'apprécier les impacts du projet depuis les habitations proches du Petit Bousseau et depuis la D53. On constate que le moulin de Rimbault est visible depuis ce point de vue, la covisibilité entre le site inscrit et le projet peut donc être évaluée depuis ce point.</p> <p>À gauche de la vue, on aperçoit le clocher de Prissé-la-Charrière et l'école le long de la D53. Une haie vient filtrer les vues vers le nord, elles sont plus dégagées vers le nord-est laissant voir le moulin de Rimbault sur l'horizon. 4 éoliennes du parc éolien de Plaine de Courance sont visibles, les 6 autres se situent à gauche du panorama.</p>			<p>Coordonnées : 432404, 6567067 Altitude : 44 m Azimut central : 339° Orientation : sud Prise de vue : 9/5/2022 - 12h40 Hauteur de prise de vue : 160 cm Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm Éoliennes modélisées : V135 - mât : 112 m Éolienne la plus proche : E04 : 0.7 km Éolienne la plus éloignée : E01 : 1.7 km</p>



Fig.211 : Frise photographique initiale (3 photos, focale 50 mm, 120°)



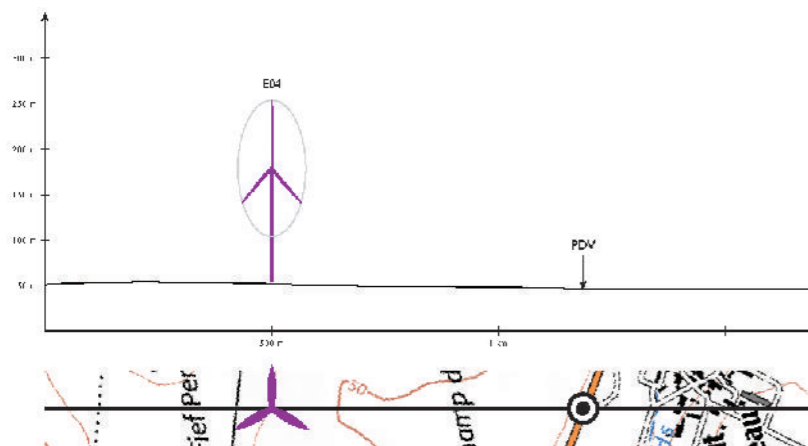
Fig.210 : Frise photographique avec projet (3 photomontages, focale 50 mm, 120°)



Fig.212 : Photomontage - photographie de gauche (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)



Fig.213 : Photomontage - photographie centrale (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)



<p>Visibilité du projet</p> <p>4 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée 4 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée 4 en visibilité permanente 0 en visibilité intermittente</p> <p>Emprise du projet</p> <p>44,5° soit 89 % de la vision binoculaire</p> <p>Augmentation de l'emprise du parc existant</p> <p>+ 18,9°</p> <p>Angle vertical perceptible</p> <p>plus de 12°</p>
--

Impacts paysagers : l'éolienne E04 poursuit bien la ligne existante des 4 machines du parc de Plaine de Courance. Les 3 autres éoliennes, apparaissant au-dessus de la haie, ne s'organisent pas en ligne. La lisibilité est moyenne. À moins d'un kilomètre du projet, l'impact est fort avec une vue en contre-plongée sur les machines.

Impacts patrimoniaux et touristiques : le projet entre en covisibilité directe avec le moulin de Rimbault depuis ce point de vue. L'édifice n'est néanmoins pas très visible ce qui atténue l'impact.

Impacts cumulés : le projet augmente l'emprise du parc existant de 18,9°, valeur modérée au regard de la distance au parc.

Fig.214 : Photomontage - photographie de droite (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)



Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet d'évaluer les impacts depuis la sortie de Prissé-la-Charrière, bourg proche du projet, et depuis la D53. Le moulin de Rimbault est visible, la covisibilité avec le projet peut-être évaluée depuis ce point de vue.

La vue est ici horizontale et dégagée avec un horizon plus ou moins boisé. Les 4 éoliennes de la ligne nord du parc éolien de Plaine de Courance sont visibles. Les 6 autres éoliennes sont situées à droite du panorama au sud, de l'autre côté de la D53.

Coordonnées : 431492, 6567475
 Altitude : 43.6 m
 Azimut central : 45°
 Orientation : sud-ouest
 Prise de vue : 9/5/2022 - 12h51
 Hauteur de prise de vue : 160 cm
 Canon EOS 6D 24x36 mm
 Focale 50 mm
 Éoliennes modélisées : V135 - mât : 112 m
 Éolienne la plus proche : E03 : 0.7 km
 Éolienne la plus éloignée : E01 : 1.2 km

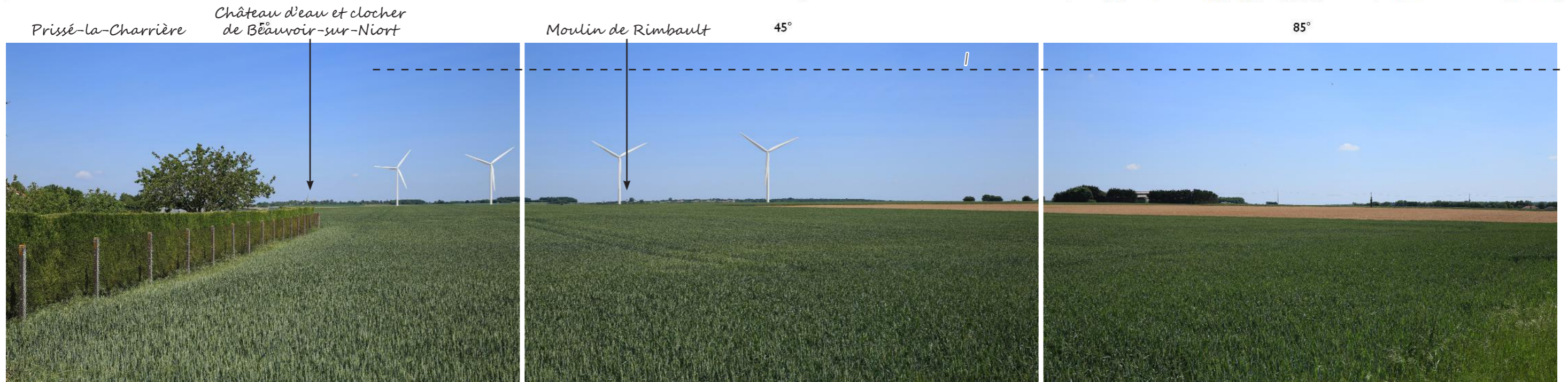
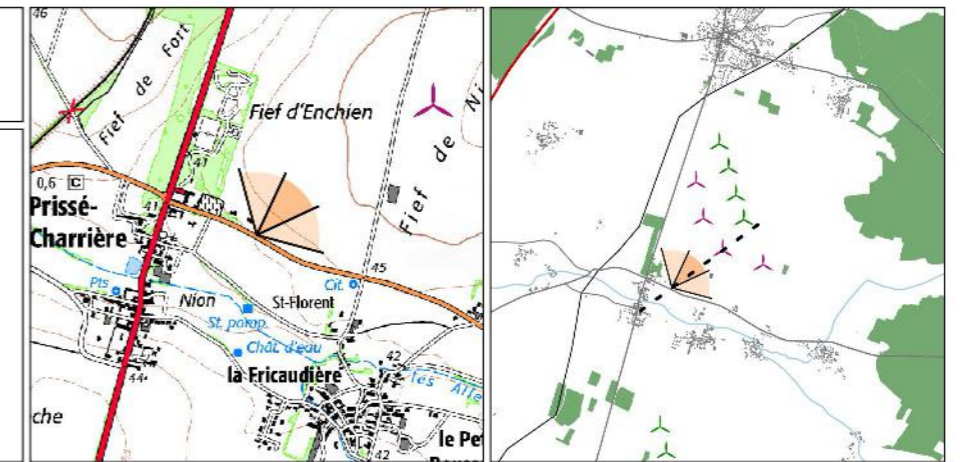


Fig.216 : Frise photographique initiale (3 photos, focale 50 mm, 120°)



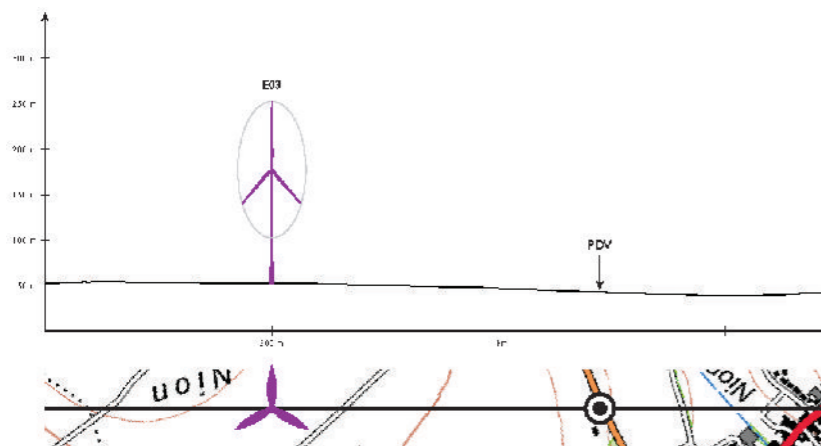
Fig.215 : Frise photographique avec projet (3 photomontages, focale 50 mm, 120°)



Fig.217 : Photomontage - photographie de gauche (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)



Fig.218 : Photomontage - photographie centrale (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)



Visibilité du projet

4 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
 4 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
 4 en visibilité permanente
 0 en visibilité intermittente

Emprise du projet

70° soit 140 % de la vision binoculaire

Augmentation de l'emprise du parc existant

+ 6,5°

Angle vertical perceptible



plus de 12°

Impacts paysagers : trois éoliennes du projet (E1, E2 et E3) apparaissent en ligne parallèle devant le parc existant. Bien que légèrement éloignée à droite, l'éolienne E4 complète la ligne des 4 machines existantes. Dans cette vue à proximité du projet, l'impact est fort avec un phénomène de surplomb.

Impacts patrimoniaux et touristiques : le projet entre en covisibilité directe avec le moulin de Rimbault depuis ce point de vue. L'impact en covisibilité est important, mais comparable à l'existant avec le parc éolien de Plaine de Courance.

Impacts cumulés : seule l'éolienne E1 se situe en dehors de l'emprise du parc existant, augmentant celle-ci de 6,5° ce qui est faible au regard de la distance au projet.

Fig. 219 : Photomontage - photographie de droite (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)

3	Vue depuis la sortie de Beauvoir-sur-Niort	HP, BP, RP, RF	 
<p>Analyse de l'état initial</p> <p>Ce point de vue permet d'analyser les impacts du projet en sortie sud de Beauvoir-sur-Niort, depuis la D650, route fréquentée et proche du projet.</p> <p>À gauche de la route, la vue est large et dégagée. À droite, une haie discontinue vient limiter la profondeur de perception. La vue est plongeante, à gauche la forêt de Chizé constitue l'horizon. De nombreux parcs éoliens sont visibles sur la droite, le parc éolien de Plaine de Courance s'organise en 2 lignes au centre.</p>		<p>Coordonnées : 431870, 6569607 Altitude : 69 m Azimut central : 170° Orientation : nord Prise de vue : 9/5/2022 - 18h07 Hauteur de prise de vue : 160 cm Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm Éoliennes modélisées : V135 - mât : 112 m Éolienne la plus proche : E01 : 0.9 km Éolienne la plus éloignée : E04 : 2 km</p>	

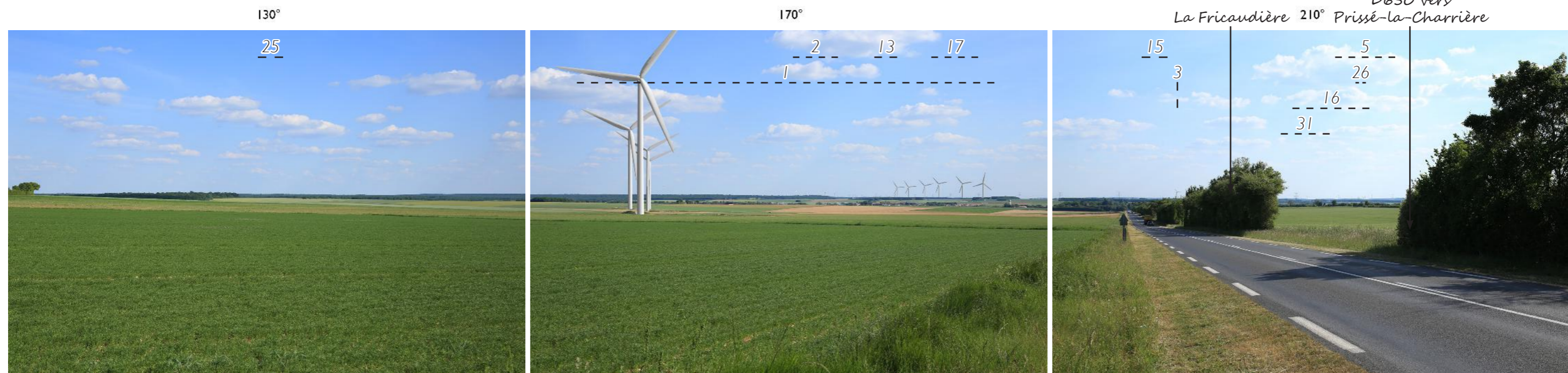


Fig. 221 : Frise photographique initiale (3 photos, focale 50 mm, 120°)

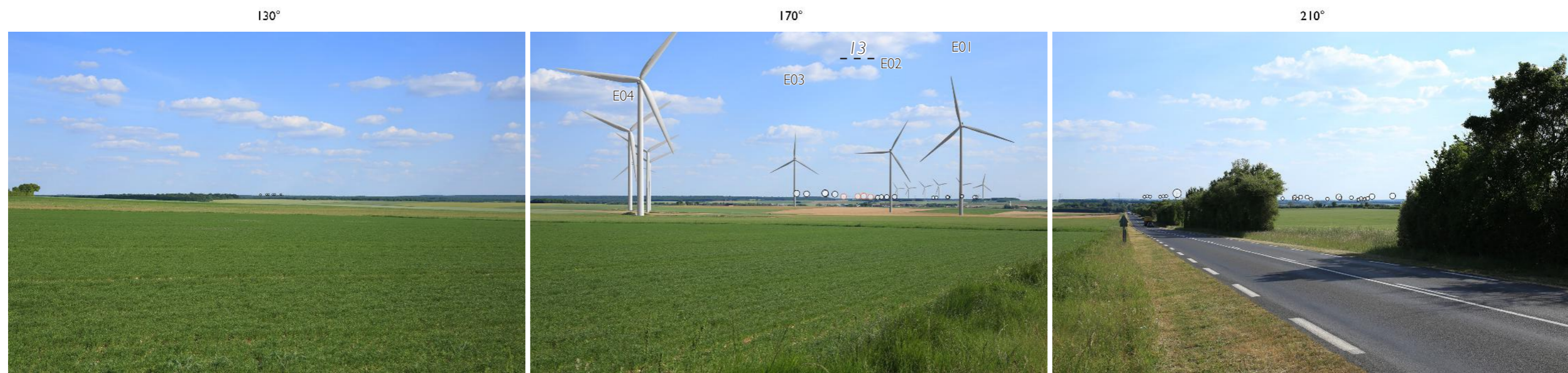


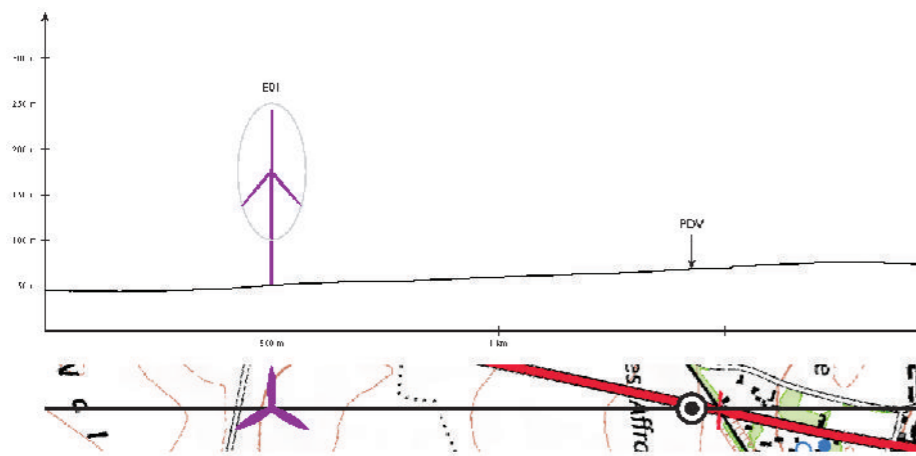
Fig. 220 : Frise photographique avec projet (3 photomontages, focale 50 mm, 120°)



Fig. 222 : Photomontage - photographie de gauche (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)



Fig. 223 : Photomontage - photographie centrale (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)



<p>Visibilité du projet</p> <p>4 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée 4 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée 4 en visibilité permanente 0 en visibilité intermittente</p> <p>Emprise du projet</p> <p>31,5° soit 63 % de la vision binoculaire</p> <p>Augmentation de l'emprise du parc existant</p> <p>+ 1,7°</p> <p>Angle vertical perceptible</p> <p>10,9°</p>

Impacts paysagers : le projet s'insère quasiment au sein de l'emprise du parc existant, prolongeant la ligne de 4 machines à gauche et formant une ligne de 3 intermédiaire. Le projet permet ainsi de faire un lien entre les 2 lignes du parc éolien de Plaine de Courance. La taille perçue des éoliennes est cohérente avec le paysage en place et les machines existantes. À moins d'un kilomètre du projet, l'impact est fort.

Impacts patrimoniaux et touristiques : nuls.

Impacts cumulés : L'augmentation du parc existant est très réduite (+1.7°). Les indices de saturation visuelle sont donc peu modifiés. Le projet entre en covisibilité avec d'autres parcs éoliens plus éloignés, sans modifier leur lisibilité.

Fig. 224 : Photomontage - photographie de droite (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)

4

Vue depuis le GR de pays de la Sylve d'Argenson, à proximité du chemin de la forêt du Grand Bousseau

GRP, rando, HP, RP

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse de l'impact du projet depuis le GR de pays de la Sylve d'Argenson (portion de la D53). Il est situé à proximité du chemin de randonnée de la forêt du Grand Bousseau dont le départ est à 350 mètres environ à l'est et des habitations du Grand Bousseau (bâti proche du projet).

La vue est ouverte et horizontale au centre et à droite. À gauche, la végétation et le bâti limitent la profondeur de perception. Quelques haies ponctuent l'horizon. Le moulin de Rimbault est légèrement visible à droite. La ligne nord du parc de Plaine de Courance est visible, la seconde ligne se situe en dehors de la frise à gauche.

Coordonnées : 433543, 6566781
 Altitude : 48 m
 Azimut central : 314°
 Orientation : sud-est
 Prise de vue : 9/5/2022 - 12h27
 Hauteur de prise de vue : 160 cm
 Canon EOS 6D 24x36 mm
 Focale 50 mm
 Éoliennes modélisées : V135 - mât : 112 m
 Éolienne la plus proche : E04 : 1.4 km
 Éolienne la plus éloignée : E01 : 2.6 km

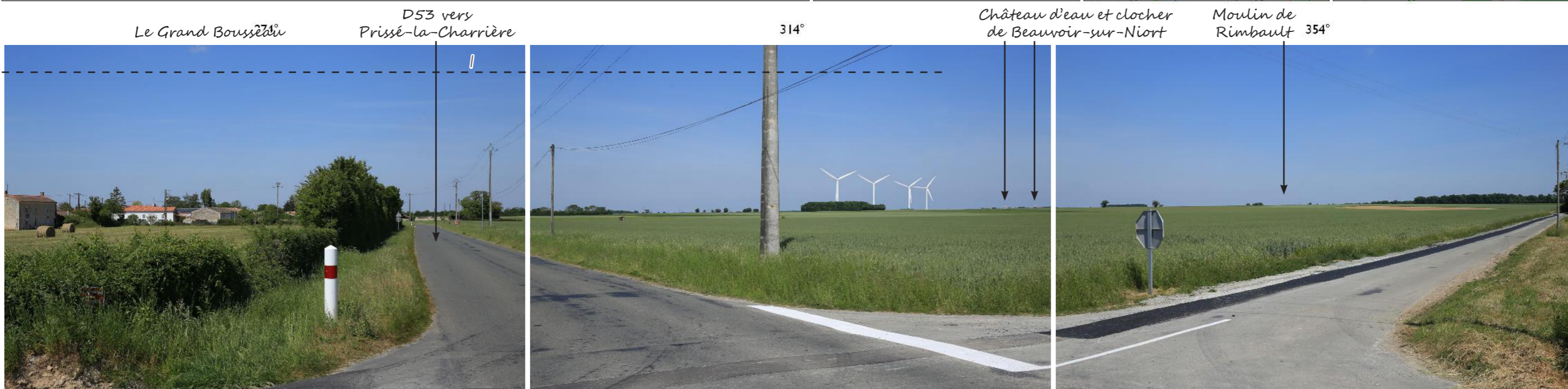
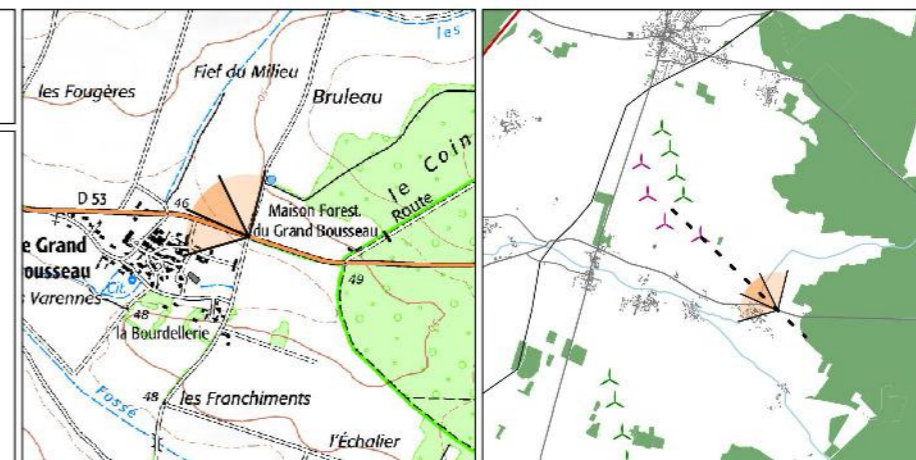


Fig. 226 : Frise photographique initiale (3 photos, focale 50 mm, 120°)

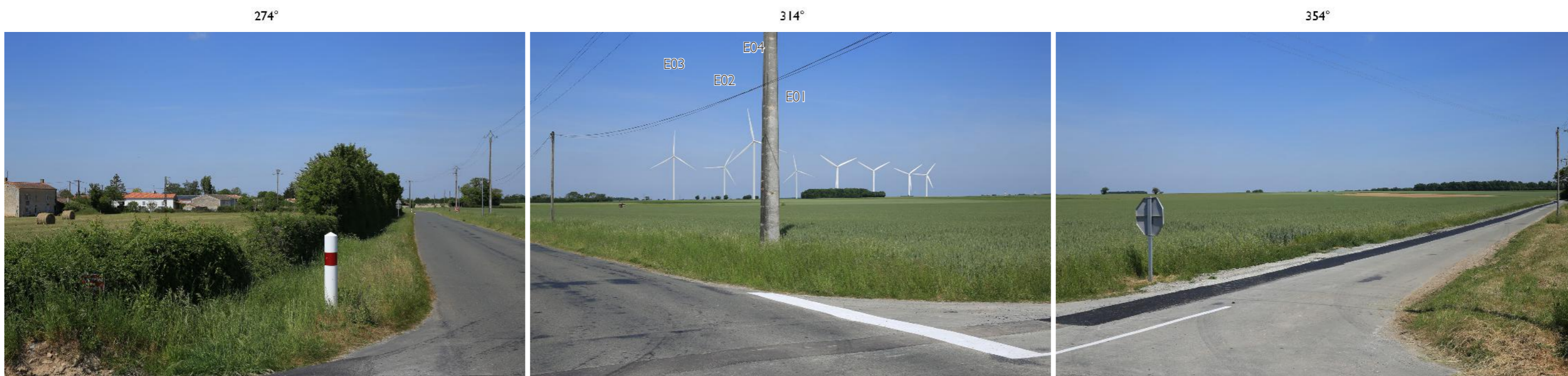


Fig. 225 : Frise photographique avec projet (3 photomontages, focale 50 mm, 120°)



Fig. 227 : Photomontage - photographie de gauche (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)



Fig. 228 : Photomontage - photographie centrale (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)

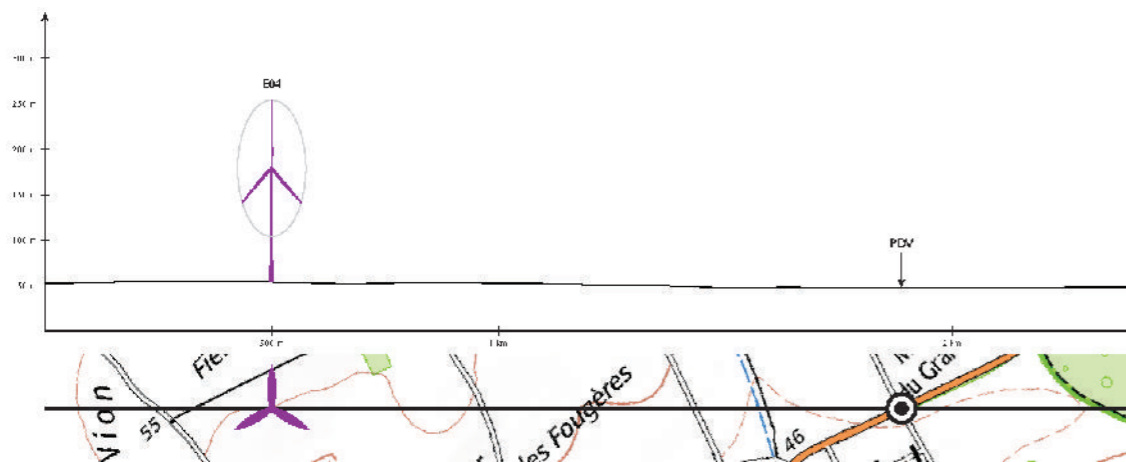


Fig. 229 : Photomontage - photographie de droite (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)

Visibilité du projet

4 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
 4 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
 4 en visibilité permanente
 0 en visibilité intermittente

Emprise du projet

12,9° soit 25,7 % de la vision binoculaire

Augmentation de l'emprise du parc existant

nulle

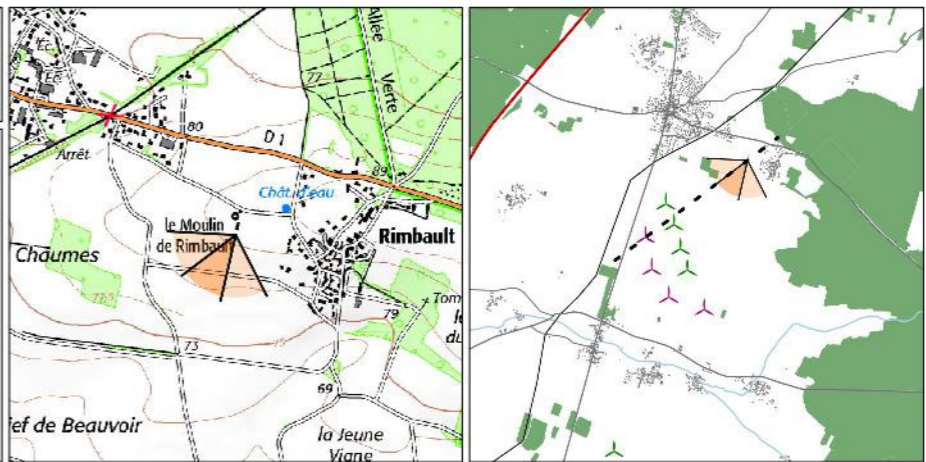
Angle vertical perceptible

7,1°

Impacts paysagers : Le projet vient prolonger la ligne d'éolienne du parc existant avec l'éolienne E4. Une seconde ligne de 3 machines se crée en arrière-plan, avec la même orientation. La visibilité est bonne, la taille des éoliennes du projet est cohérente avec celle des éoliennes existantes. L'impact est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques : Le projet sera visible depuis le GR de pays et à proximité du chemin de randonnée avec un impact modéré.

Impacts cumulés : Le projet s'insère dans l'emprise du parc éolien existant et ne modifie donc pas les indices de saturation visuelle depuis ce point. La cohérence entre l'existant et le projet est très bonne, les impacts cumulés sont faibles.

5	Vue depuis le moulin de Rimbault	SI, GR	
<p>Analyse de l'état initial</p> <p>Ce point de vue évalue les impacts de la ferme éolienne de Plaine d'Argenson depuis le site inscrit du moulin de Rimbault. Le chemin de grande randonnée n° 36 passe devant le moulin, au nord.</p> <p>Ici la vue est dégagée et lointaine vers le sud. Vers l'ouest, sur la photographie de droite, le bois des Chaumes limite la profondeur de vue. De nombreux parcs construits et accordés sont visibles. Le plus proche est celui de Plaine de Courance (1). 2 parcs en instruction sont également visibles (Poitou-Charente XI et Énergie des Cyprès).</p>			<p>Coordonnées : 433107, 6569694 Altitude : 85 m Azimut central : 213° Orientation : nord-est Prise de vue : 9/5/2022 - 11h24 Hauteur de prise de vue : 160 cm Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm Éoliennes modélisées : V135 - mât : 112 m Éolienne la plus proche : E01 : 1.7 km Éolienne la plus éloignée : E03 : 2.1 km</p>

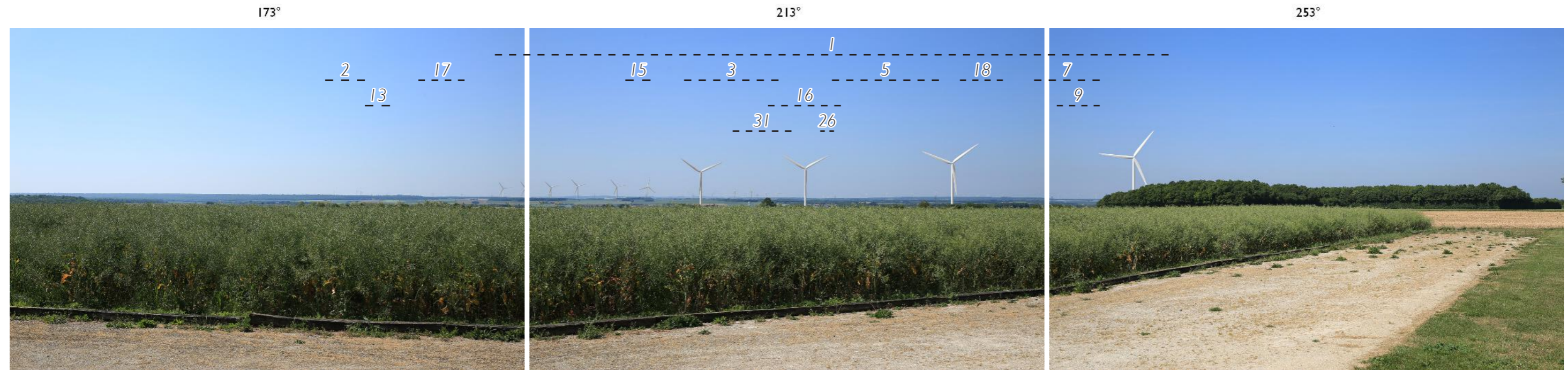


Fig. 231 : Frise photographique initiale (3 photos, focale 50 mm, 120°)



Fig. 230 : Frise photographique avec projet (3 photomontages, focale 50 mm, 120°)



Fig. 232 : Photomontage - photographie de gauche (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)



Fig. 233 : Photomontage - photographie centrale (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)



Visibilité du projet

4 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
 4 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
 4 en visibilité permanente
 0 en visibilité intermittente

Emprise du projet

40,3° soit 80,6 % de la vision binoculaire

Augmentation de l'emprise du parc existant

nulle

Angle vertical perceptible

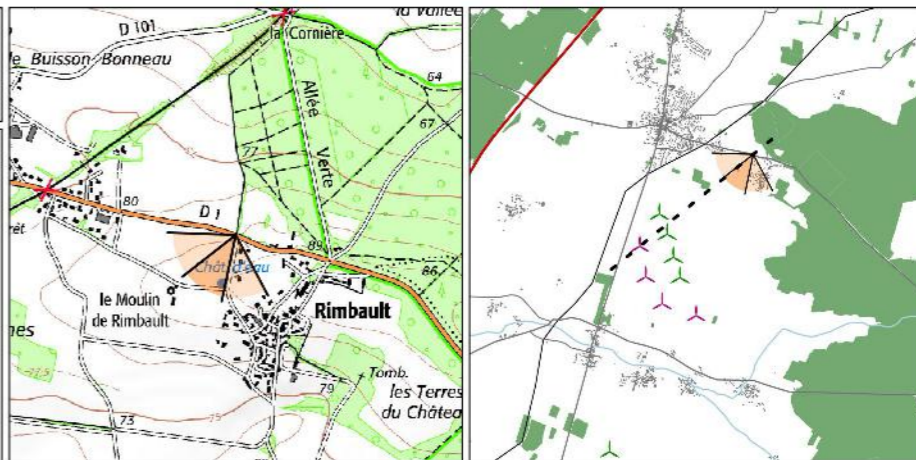
5,9°

Impacts paysagers : le projet s'insère dans l'emprise du parc éolien existant, en ligne parallèle en arrière-plan pour E1, E2 et E3 et prolongeant la ligne existante pour E4. La taille perçue des machines est cohérente avec celle du parc éolien de Plaine de Courance. L'impact est modéré.

Impacts patrimoniaux et touristiques : Le projet sera visible depuis le moulin de Rimbault. L'impact est important, mais comparable à l'existant avec le parc éolien de Plaine de Courance.

Impacts cumulés : Le projet s'intègre dans l'emprise du parc éolien existant et ne modifie donc pas l'occupation de l'horizon. Les autres parcs éoliens sont plus distants (une dizaine de kilomètres), les impacts cumulés sont faibles.

Fig. 234 : Photomontage - photographie de droite (focale : 50 mm ; distance de lecture 40 cm)

6	Vue sur le moulin de Rimbault depuis la D1	SI, BP, HP, RP	
<p>Analyse de l'état initial</p> <p>Ce point de vue permet l'évaluation de la covisibilité entre le site inscrit du moulin de Rimbault et le projet. Il permet également d'apprécier l'impact du projet en entrée de Rimbault (habitat proche du projet), depuis une portion de la D1 (route proche du projet) et en entrée de Beauvoir-sur-Niort (premières habitations à 400 m à l'est).</p> <p>La profondeur de vue est limitée par le relief et les cultures. Le moulin est bien visible au centre. Seul le parc éolien de Plaine de Courance (1) est visible depuis ce point de vue.</p>		<p>Coordonnées : 433319, 6569940 Altitude : 85 m Azimut central : 212° Orientation : nord-est Prise de vue : 9/5/2022 - 11h13 Hauteur de prise de vue : 160 cm Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm Éoliennes modélisées : V135 - mât : 112 m Éolienne la plus proche : E01 : 2 km Éolienne la plus éloignée : E03 : 2.4 km</p>	

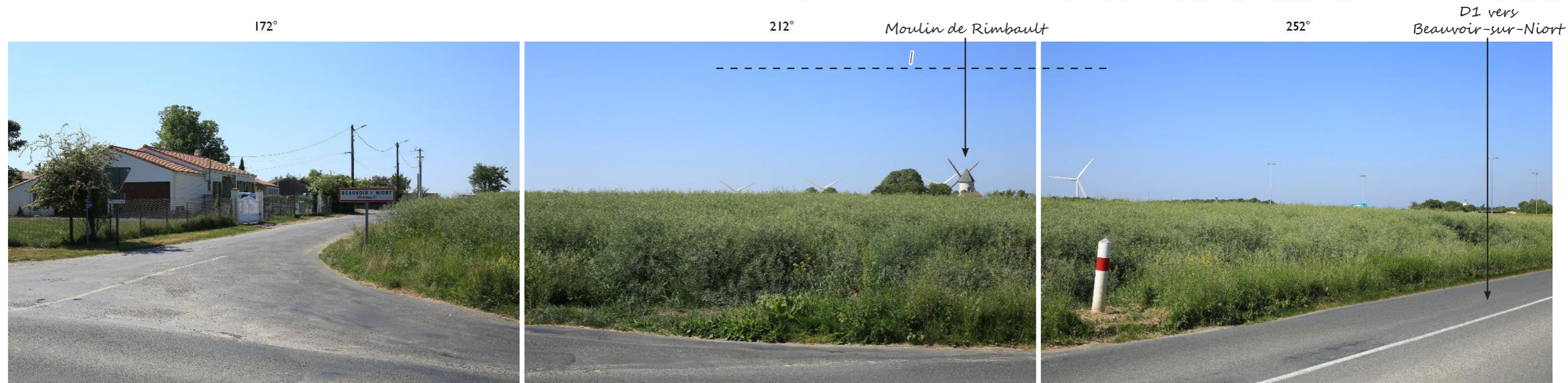


Fig. 236 : Frise photographique initiale (3 photos, focale 50 mm, 120°)



Fig. 235 : Frise photographique avec projet (3 photomontages, focale 50 mm, 120°)